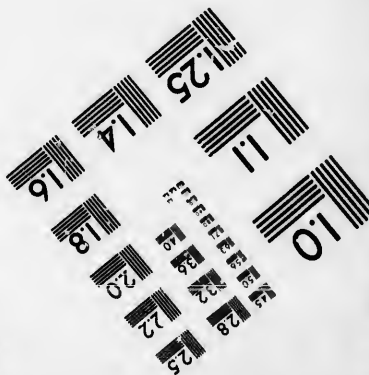
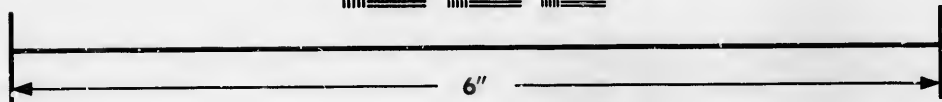
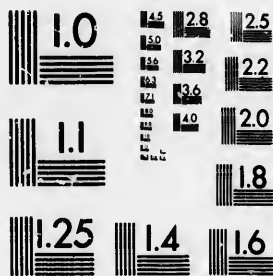


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

21 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

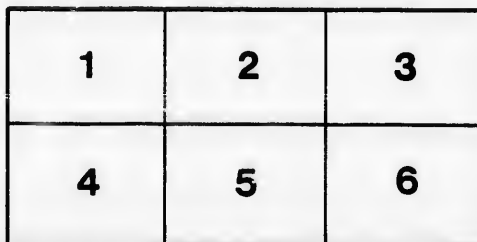
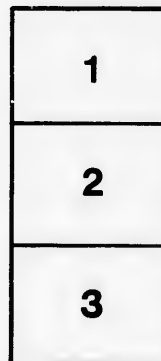
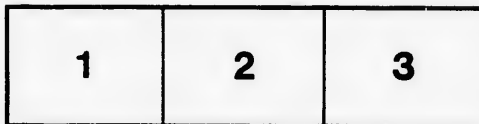
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

LES FINANCES DU CANADA

10



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, MARDI, 9 MARS 1880,

— PAR —

SIR SAMUEL L. TILLEY, Ministre des Finances.



OTTAWA, CANADA

1880

CH

M. L'0

M
voies
la de
propo
ment
dépar
au m
dans
trésor
aussi

C
de ré
par le
demn
certai
politi
par u

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA
CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,
MARDI, 9 MARS 1880,

PAR
SIR SAMUEL L. TILLEY,
Ministre des Finances

M. L'ORATEUR,

Mon but, en proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, est de vous soumettre mon exposé financier. Lorsqu'à la dernière session, j'eus l'honneur de présenter à la Chambre la même proposition, je pris la liberté de passer en revue les différents événements qui se sont succédé depuis 1873—époque où je présidais au département des finances—jusqu'à l'année 1879, qui me voyait revenir au même ministère. Je rappelai, brièvement, que le pays avait été dans un état florissant jusqu'à l'année 1873, tout en constatant que le trésor n'était plus dans la même condition et que le pays n'était pas aussi prospère qu'on pouvait le désirer.

C'est dans ces circonstances difficiles que le gouvernement résolut de réunir les Chambres, circonstances rendues moins difficiles, pourtant, par le fait que le très-honorable chef du gouvernement avait précédemment, alors qu'il dirigeait l'opposition, présenté à cette Chambre un certain nombre de propositions dans lesquelles il suggérait une certaine politique qui fut rejetée d'abord par la Chambre, mais ensuite adoptée par une majorité écrasante de la population.

En traitant ce sujet, qui était de la plus haute importance, nous étions sûrs d'avoir pour nous l'assentiment général.

Toute la difficulté consistait à élaborer une politique qui fût non-seulement d'accord avec les opinions de nos partisans dans le Parlement, mais acceptable à tout le pays en général.

Nous éprouvâmes, cependant, moins de difficultés qu'il ne nous aurait fallu en surmonter dans d'autres circonstances; car cette question avait été discutée antérieurement dans toutes les parties du Canada.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agissait surtout de concilier les sentiments et les opinions, non-seulement de nos partisans dans la Chambre, mais de nos amis qui n'appartiennent pas à cette Chambre, afin que le nouveau système fiscal ne fonctionnât pas d'une façon injuste ou onéreuse pour aucune partie du pays. Eh! bien, M. l'Orateur, le gouvernement se mit à l'œuvre, et nous eûmes la satisfaction de constater, à la fin de la session, que notre politique était favorablement accueillie de la Chambre et du pays en général: que les membres du parlement avait rempli leurs promesses; que le parti libéral-conservateur avait rempli ses promesses, et que nous avions tout lieu de croire que notre politique était non seulement acceptable à nos partisans, mais qu'elle serait avantageuse au pays.

Je viens aujourd'hui vous montrer jusqu'à quel point nos espérances et nos prévisions se sont réalisées. Mais les difficultés à vaincre ne se bornaient pas seulement au tarif; elles s'appliquaient aussi aux finances. En effet, Monsieur l'Orateur, il est facile de voir par les comptes publics que, depuis trois ou quatre ans, les dépenses l'emportaient sensiblement sur le revenu, et que le déficit avait atteint pour les trois années précédentes, de même que nous l'estimions pour la quatrième année, une moyenne de \$1,750,000. Il s'agissait pour nous d'aviser aux mesures à prendre pour activer le progrès du pays en favorisant les industries, tout en augmentant les sources du revenu. Mais là ne se bornaient pas encore nos difficultés. A l'avènement du parti conservateur au pouvoir, l'administration put constater que ses prédécesseurs avaient contracté des engagements onéreux en fait de travaux publics, y compris le développement de nos systèmes de canaux et de chemins de fer. Ils avaient décidé la construction de canaux qui devaient entraîner une dépense de plusieurs millions de piastres, dépense

à laquelle il nous faut aujourd'hui subvenir. Je me rappelle fort bien, lorsqu'on proposa à la Chambre de voter des crédits pour l'exécution de ces travaux, que le parti qui représentait alors l'opposition ne s'y opposa aucunement; on fut unanime à admettre qu'il fallait de toute nécessité trouver de l'emploi à des milliers d'ouvriers qui étaient désœuvrés et dans le plus grand besoin.

N'est-ce pas un fait significatif que, nonobstant ce que l'on a dit de la détresse actuelle, aucun parti de cette Chambre n'ait cru devoir soumettre une proposition à l'effet d'entreprendre des travaux exclusivement ou en grande partie dans le but de procurer de l'emploi à la population qui est inoccupée?

Oui, tel était l'état des choses existant, tels étaient les engagements pris par nos adversaires; ils avaient passé des contrats dont l'exécution occasionnait des dépenses considérables, dans le but de prolonger le chemin de fer dans la direction de Nipissing, et d'exécuter d'autres travaux à l'ouest de la rivière Rouge et à l'est de Winnipeg. Ajoutons à cela l'achèvement de l'embranchement de Pembina et la construction de 120 milles de chemin de fer dans la Colombie anglaise et pour lesquels des soumissions avaient été demandées. Tous ces ouvrages exigeaient d'immenses sommes d'argent, et il fallait augmenter de beaucoup l'intérêt annuel afin de faire face à nos obligations. Nous n'avions donc pas seulement à combler un déficit de \$2,000,000 par année, conformément à nos prévisions d'alors; il nous fallait encore pourvoir à une augmentation de dépenses représentées par l'intérêt sur la dette publique, intérêt qui variait de \$400,000 à \$500,000 par année.

Ce fut dans ces circonstances difficiles que nous fûmes appelés à assumer de lourdes responsabilités et à donner à cette question notre plus sérieuse attention. Ceux qui nous avaient précédés avaient eu preuve d'un manque de discernement complet dans la distribution des deniers pour la construction du chemin de fer du Pacifique, tellement que, pour retirer le plus de profit possible, dans le plus court délai, les travaux faits sur le chemin de fer du Pacifique, il devint nécessaire de construire un autre chaînon très coûteux qui nous permit de retirer quelque avantage de l'argent déjà dépensé. Il nous fallut décider de construire 180 milles de chemin de fer afin de relier la tête du lac Supérieur à Winnipeg, entreprise des plus coûteuses, mais que nous

avons dû poursuivre avec toute la diligence possible, car elle était le seul moyen à notre disposition de neutraliser les mauvais effets de l'administration précédente, retirer quelque bénéfice de l'argent dépensé pour la construction du chemin de fer, et ouvrir un pays nouveau à la colonisation.

Outre qu'il a fallu pourvoir à la construction de ces chemins, nous avons dû ajouter aux dépenses le coût de construction de 200 à 220 milles à l'ouest de Winnipeg, afin que, lorsque le chemin sera en opération depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à Winnipeg, nous ayons à notre disposition une étendue immense de terre fertile, propre à la colonisation; car les avantages que nous en retirerons compenseront beaucoup les dépenses que ce chemin de fer nous a coûtées jusqu'aujourd'hui.

Comme il est facile de le comprendre, monsieur l'Orateur, ces travaux ont coûté au pays des sommes considérables, et nous n'aurions dû les exécuter que plus tard; mais les intérêts du pays exigeaient cette ligne de conduite, et il nous a fallu la suivre. En agissant ainsi, nous avons cru nous rendre aux désirs de nos amis en cette Chambre et au dehors; car le pays en entier désire que nous ouvrons à la colonisation, aussitôt que possible, les territoires immenses du Nord-Ouest, afin que les plus anciennes provinces du Canada puissent profiter des avantages directs et indirects de leur développement.

Si nous nous étions laissés guider par notre seule manière de voir, nous aurions désiré que les dépenses des travaux publics, imputables sur le capital, n'excédassent pas \$5,000,000 ou \$6,000,000; mais, dans les circonstances que je viens d'énumérer, on voit qu'il y avait des engagements auxquels il fallait faire honneur, engagements qui entraîneront peut-être une dépense de \$12,000,000 pendant l'année courante, et \$12,000,000 ou \$13,000,000 l'année prochaine.

La Chambre comprendra, après ce que je viens de dire la difficulté de la situation; et, ce qui l'aggrave, c'est qu'il ne nous faut pas seulement pourvoir à un déficit de \$2,000,000 par année, mais à une somme bien plus élevée. Si le déficit de l'année n'avait pas excédé les prévisions, nos difficultés auraient été moindres qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Afin de faire bien comprendre ce sujet, et pour donner une idée exacte des dépenses de l'année courante et de celles de l'année prochaine, il me faut dire ici que le déficit de l'année dernière, au lieu d'être de \$2,000,000, a été, en tenant compte du fait qu'en prévision d'un changement de tarif, il a été payé à la douane \$700,000 de plus que si le nouveau tarif n'était pas venu en opération, et que l'accise a rapporté, pour la même raison, \$600,000 de plus—le déficit, dis-je, au lieu d'être de \$2,100,000, aurait été de \$3,400,000.

M. MILLS—Écoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY—J'entends un des messieurs de l'opposition dire : "Écoutez ! écoutez !" Je vais expliquer à la Chambre sur quoi j'appuie mon assertion. Commençons par le budget de l'ex-ministre des finances, quant aux recettes et dépenses pour l'année expirée le 30 juin 1879. L'honorable monsieur avait calculé que les recettes de la douane s'élèveraient à \$13,750,000, et elles ont été de \$12,900,659. J'ai établi plus haut qu'il faut inclure dans ce montant \$700,000, résultat des importations considérables des mois de février et mars de l'année dernière, montant qui n'eût pas été versé alors si les marchands ne s'étaient pas attendus à un changement de tarif.

L'honorable monsieur estimait que les recettes de l'accise atteindraient \$5,250,000. Elles se sont élevées à \$5,390,763. Il est maintenant parfaitement établi que, sans les changements proposés dans les droits de l'accise, il aurait été reçu \$600,000 de moins durant cette période—laquelle somme devrait être portée au crédit de cette année. L'honorable monsieur calculait que les timbres des effets de commerce produiraient \$250,000; ils ont donné \$188,000. Il calculait que les recettes des postes s'élèveraient à \$1,200,000; elles n'ont pas dépassé \$1,172,000. Il calculait encore que les recettes des travaux publics et des canaux seraient de \$1,900,000; elles ont été de \$1,863,149. L'intérêt des placements devait s'élever, suivant lui, à \$800,000; il a rapporté \$592,800. D'autres revenus qu'il avait calculés devoir s'élever à \$700,000 ont atteint \$412,700.

Somme toute, les prévisions étaient de \$23,850,000, et les recettes n'ont été que de \$22,517,380. Retranchons de cette somme \$1,300,000 pour les droits de douane et d'accise payés en prévision d'un change

ment de tarif, et nous arrivons à un chiffre de recettes de \$21,217,380.

Passons maintenant au chapitre des dépenses. D'après les calculs de l'ex-ministre des finances, elles devaient être de \$23,669,073; elles se sont élevées à \$24,455,381. A ce sujet, je puis dire qu'il y avait une estimation en moins, dans le calcul de l'intérêt, de \$285,891. Naturellement, la loi pourvoit à cette dépense; mais cela n'empêche pas que la dépense, sous ce chef, a dépassé l'estimation de \$285,891.

Voici encore d'autres exemples d'estimations insuffisantes: frais d'administration, \$92,180; fonds d'amortissement, \$146,992; dépenses d'élections, \$62,757; pensions, \$5,323; fonds de retraite, \$3,521; subventions, \$21,901; crédits supplémentaires, \$627,000.

Je ne sache pas que l'honorable membre ait manifesté l'intention de connaître les détails de l'augmentation de l'intérêt tel qu'estimé. De l'état que je tiens en main, il ressort que le montant de l'intérêt s'élève à \$285,000. Mais je puis ajouter que, si les dépenses s'élèvent, comme je l'ai dit tout à l'heure, à \$24,445,138, les soldes périmées, comme le prouve l'état mis devant cette Chambre, à la demande des honorables membres de l'opposition, s'élèvent à environ \$700,000. Si cette dernière somme avait été dépensée par l'administration actuelle, le déficit aurait été de \$4,161,866. Mais je n'ai pas l'intention d'imputer à nos devanciers tout le déficit, attendu qu'il existe toujours les balances périmées.

M. ANGLIN: Ecoutez.

SIR SAMUEL L. TILLEY: J'entends l'honorable député de Gloucester qui dit: Ecoutez! Il est évident que, sans les \$1,300,000 que le nouveau tarif a apporté au revenu des douanes et de l'accise, les mois de janvier et février, le déficit aurait été de \$3,482,917. Mais l'on comprendra facilement, je pense, que, dans ces circonstances, alors que nous établissons nos calculs sur un déficit de \$2,000,000, nous avons réellement à faire face à un déficit de plus de trois millions, et l'on ne devra pas s'étonner si, sous certains rapports, les balances de l'année courante, basées sur une nouvelle estimation que je me propose de vous soumettre, n'ont pas entièrement réalisé nos espérances. Il s'agit non-seulement d'une augmentation de dépenses de plus d'un million, pour l'année courante, mais d'une augmentation à peu près égale pour des années à venir. Or, en faisant nos calculs pour l'avenir, il faudra

voir si nous pouvons rétablir l'équilibre en pratiquant la plus sévère économie possible.

Les dépenses pour lesquelles des crédits supplémentaires ont été demandés donneront peut-être lieu à la critique. J'ai pris la peine de vérifier l'un après l'autre les différents items auxquels se rapportent ces crédits supplémentaires et j'ai trouvé que les items dont l'administration actuelle peut se dire responsable s'élèvent en tout à la somme de \$100,000.

Je sais que les honorables membres de la gauche peuvent dire : "Vous avez demandé un crédit additionnel pour les chemins de fer." Nous n'ignorons pas, M. l'Orateur, que les dépenses additionnelles ne sauraient être imputées à la présente administration. Le déficit créé par cette entreprise d'utilité publique, durant la dernière année, a atteint le chiffre de \$700,000 ; de sorte que le déficit durant les six premiers mois de l'année, dont les honorables membres de la gauche sont principalement responsables, et durant l'autre semestre, dont ils sont en partie responsables, est en grande partie le résultat de leur administration.

Ainsi donc, si nous examinons cette affaire pour mieux comprendre jusqu'à quel point nous étions dans le vrai en émettant notre proposition, on verra clairement qu'à tout événement, les dépenses dont nos honorables amis de la gauche doivent porter la responsabilité ont produit, dans le cours de cette année, un déficit d'au moins \$3,000,000, au lieu de \$2,000,000.

Nous allons maintenant examiner la question des dépenses de cette année. J'ai fait avec soin un état comparatif des revenus et des dépenses, en me basant sur l'expérience acquise jusqu'aujourd'hui. Dans mon discours, l'an passé, je comptais obtenir un revenu des douanes, pour cette année, de \$14,000,000, à part celui de \$500,000 qui a été perçu durant les mois de février et mars. Ce dernier montant, qui faisait légitimement partie du revenu de cette année, s'est trouvé avoir, à la fin de l'année, dépassé mes prévisions, puisqu'il a été de \$700,000 au lieu de \$500,000. Je suis maintenant aussi convaincu que jamais qu'à part les sommes perçues, l'année dernière, et qui appartiennent à la présente, celles perçues par les douanes seront, comme je l'avais calculé, de \$14,000,000 pour cette année. On a

allégué que le revenu jusqu'au 1er janvier ne justifiait pas une semblable conclusion; mais, si nous calculons le revenu des douanes jusqu'à cette période, et si nous y ajoutons même \$500,000, notre estimation primitive, nous trouvons que ce montant produit presque la moitié de l'estimation de \$14,500,000 pour toute l'année. Maintenant, si nous prenons en considération le fait que nous avons probablement consommé ou qu'on a lancé sur le marché les marchandises qui ont payé le droit l'an dernier et qui appartiennent à celle-ci, nous pouvons fort bien nous attendre à recevoir, dans le dernier semestre de cette année, une somme égale à celle qui a été perçue pendant le premier semestre, \$7,250,000.

Je puis ajouter, me basant sur les états faits tous les dix jours, que nous avons perçu, dans les mois de janvier et février et les cinq premiers jours de ce mois, \$458,000 de plus que dans la période correspondante de 1879. Cela prouve clairement que nous avons consommé des marchandises importées l'année dernière, et que nous pouvons compter, pour le reste de l'année, sur une augmentation de revenus correspondante au chiffre des crédits demandés par le gouvernement.

L'estimation du revenu de l'accise, telle que basée sur l'expérience acquise jusqu'à ce jour, s'élève à 4,500,000, auxquelles il faut ajouter \$600,000 qui ont été imputées à l'année dernière mais qui appartiennent réellement à la présente, ce qui donne \$5,100,000. Ce montant n'atteint pas celui qui a été inscrit dans nos estimations il y a un an.

Je me rappelle parfaitement que l'honorable monsieur qui m'a précédé a contesté mon calcul, lorsque j'ai prétendu que les 10 centins par gallon sur les alcools rapporteraient \$100,000: le seul item du revenu qui indique une diminution jusqu'à aujourd'hui. Il peut se faire que cet honorable monsieur ait dit vrai quant aux causes de cette réduction, mais je suis porté à attribuer le fait à une autre cause, c'est-à-dire à une diminution dans la consommation des spiritueux, que celle-ci soit due à l'augmentation de l'impôt ou à un changement dans les habitudes du consommateur. Dans tous les cas, je suis certain que beaucoup sont d'avis, quelles que soient les causes qui aient amené cette diminution, que c'est l'item de revenu auquel notre population tient le moins et qui sera le moins regretté.

Nous avons calculé que les recettes du service postal s'élèveraient à \$1,200,000, et nous persistons à croire que cette estimation est correcte.

Quant aux travaux publics, nous comptons obtenir un surplus de \$50,000 sur les recettes de l'année précédente, et cela s'explique par le fait de notre mise en possession de l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique. Nous avons demandé à la Chambre de voter \$50,000 pour la gestion de ce chemin; mais, d'un autre côté, si nous avons augmenté les dépenses, il est certain que le revenu de ce chemin augmentera en proportion.

Nous sommes d'avis que le revenu du timbre des effets de commerce s'élèvera à \$200,000.

On constate une augmentation dans l'intérêt des placements. Je dois dire, en premier lieu, que l'emprunt que nous avons négocié en Angleterre, l'an dernier, et les sommes d'argent que nous avons empruntées à cinq pour cent, ont eu pour conséquence de donner au trésor plus que les ressources nécessaires aux besoins de l'année courante, et de nous fournir les fonds pour faire face aux obligations qui échoient le premier juillet prochain et qui portent intérêt; l'intérêt de cet argent atteindra probablement \$200,000—quoique je l'aie estimé à seulement \$150,000—au-dessus du montant estimé. De sorte que l'intérêt provenant du compte de la dépense se trouve compensé par une somme additionnelle portée à notre crédit et qui provient de nos revenus.

J'avais d'abord estimé tous les autres revenus à \$700,000; mais, en comparant les tableaux de l'année dernière et ceux de cette année, je m'aperçois qu'il est très probable que ce montant n'excédera pas \$600,000, ce qui donne comme recette prévue pour l'année courante \$24,450,000, au lieu de \$25,200,000, selon l'estimation précédente.

Arrivons maintenant à l'estimation des dépenses. Les calculs de l'année dernière en élevaient le chiffre à \$23,869,262. Le budget supplémentaire, qui est maintenant soumis à la Chambre, établit qu'en déduisant les crédits imputables au capital, les crédits supplémentaires pour l'année courante, imputables au revenu, s'élèvent à \$358,922. Ils se composent en partie d'une somme de \$100,000 pour venir en aide à l'Irlande; de \$201,000 pour venir au secours des sauvages qui sont dans la misère; de \$97,500 pour construire des édifices publics à Saint-

Jean, somme que l'on doit ajouter à celle que l'on avait demandée à la Chambre de voter ; \$50,000 pour frais d'exploitation du chemin de fer du Pacifique ; \$42,000 pour réparations aux canaux et autres items, soit en tout \$858,922.

Je dois maintenant faire observer que l'on a fait une estimation inférieure du chiffre de l'intérêt. Je dois, en même temps, attirer l'attention sur le fait que les intérêts de cette année excéderont probablement nos calculs de \$660,000. Cette augmentation s'explique par l'estimation en moins, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour 1878, et qui s'élève à \$285,891, ce qui a été cause d'une erreur dans les calculs de cette année. L'erreur de l'année dernière s'explique de la façon suivante : le cabinet précédent calcula qu'il faudrait un emprunt de £2,500,000, tandis que l'emprunt lancé sur le marché fut de £3,000,000, ce qui constitue une différence considérable. Les effets placés à six pour cent qui devenaient dûs l'année dernière et qui devaient être payés par le gouvernement, à six mois d'avis, furent probablement estimés par mon prédécesseur à cinq pour cent. Mais, comme cet avis ne fut pas donné, le résultat fut que ces effets payant six pour cent ne furent rachetés que dans le mois de décembre ou dans le mois de janvier dernier, ce qui fait une différence de \$40,452. Les cinq pour cent furent aussi estimés peut-être à un chiffre inférieur à celui qu'ils avaient produit durant l'année, et plus tard on paya \$24,293 à nos agents financiers à Londres, puis on remit à Morton, Rose et Cie., pour payer l'intérêt sur les emprunts temporaires négociés par mon prédécesseur au montant de £500,000, la somme de \$47,893. Nous devons aussi à la banque de Montréal, pour emprunts temporaires inscrits dans les comptes généraux (qui contenaient aussi un emprunt de £500,000), la somme de \$64,472. Il y avait aussi l'intérêt sur l'indemnité seigneuriale, \$25,193, et une différence dans le montant de l'estimation des dépôts à la banque d'épargne de \$7,533.47, ce qui faisait en tout une sous-estimation de \$288,891.87. Ces faits expliquent l'erreur de \$280,000 environ.

Plus tard, M. l'Orateur, dans le cours de l'année dernière, nous jugeâmes nécessaire de négocier un autre emprunt. Il y avait six pour cent des effets qui devenaient dûs en Angleterre, le premier janvier, au montant de £400,000—autre £600,000 échéant le premier juillet

11

suivant. Ajoutons à cela \$4,000,000 d'effets à six pour cent et qui devenaient dûs en Canada. Le gouvernement donna avis, au mois de mai dernier, que nous rachèterions ces bons à l'expiration de six mois, ou que nous les remplacerions par d'autres effets à cinq pour cent.

Les dépenses imputables au compte du capital, cette année, comme la Chambre peut le constater, s'élèvent à près de \$10,000,000. Nous avons cru nécessaire de négocier un emprunt non-seulement pour payer les six pour cent de la dette qui allait écheoir en Angleterre, mais pour être en mesure, au cas où les détenteurs des effets du Canada voudraient retirer leur argent, au lieu des cinq pour cent qu'ils pouvaient obtenir, de leur payer le montant intégral de leurs réclamations.

Un emprunt de \$3,000,000 fut en conséquence lancé sur le marché, bien que nous n'eussions pas un besoin pressant d'argent, et, comme l'occasion nous parut favorable, nous crûmes devoir en profiter. Le résultat est que nous sommes actuellement en possession d'une somme considérable, dont la plus grande partie est actuellement en dépôt dans les banques du Canada, et porte intérêt de $3\frac{1}{2}$ à 5 pour cent. Il nous reste, de plus, une somme de \$250,000 à notre crédit pour payer l'intérêt additionnel de la dette du pays. Le compte d'intérêt dépasse ainsi l'estimation de \$250,000.

Les dépenses totales pour l'année courante, tel qu'exposées dans le budget qui vous est maintenant soumis, s'élève à \$25,478,000.

Les crédits votés pour le chemin de fer Intercolonial dépassent de \$300,000 la dépense réelle. Pendant le premier semestre de l'année dernière, nous avons constaté un déficit de \$380,000; mais ce déficit se trouve réduit, pendant le premier semestre de l'année courante, à \$34,000.

Dans ces circonstances, nous pouvons affirmer que les dépenses occasionnées pour l'entretien de ces travaux publics seront de \$300,000 moindres que les sommes votées, et que les balances périmées, qui, d'ordinaire, représentaient toujours un chiffre élevé, peuvent être fort bien réduites à \$200,000, ce qui fait, en somme, une réduction de \$500,000, laissant comme balance des dépenses pour l'année courante un montant de \$24,978,000, tandis que la première estimation était de \$24,450,000, ou un déficit estimé à \$500,000.

Maintenant, si l'on considère que le déficit de l'année dernière, sans les circonstances exceptionnelles par lesquelles nous sommes passés et que je viens d'énumérer, se serait élevé à \$3,000,000, je crois que les résultats prouvent que nos prévisions étaient à peu près justes. C'est avec plaisir que nous pouvons constater aujourd'hui que, grâce à nos efforts pendant la première année de notre administration, le revenu et les dépenses sont bien près de s'équilibrer.

Passons maintenant à l'estimation du revenu et de la dépense pour l'année prochaine.

La dépense est estimée à \$25,007,203.

Je crois que les douanes rapporteront \$15,300,000.

Après avoir étudié cette question très attentivement, le gouvernement est venu à la conclusion qu'en égard à la prospérité de plus en plus grande du pays, au prix des marchandises importées et qui acquièrent une valeur de plus en plus considérable, et par suite de l'application du tarif actuel, les revenus des douanes augmenteront de \$600,000.

D'après nos calculs, les droits d'accise devront représenter un revenu de \$5,213,000.

Quant aux résolutions que je dois soumettre à la Chambre au sujet des douanes, je dirai qu'après mûre réflexion, je suis venu à la conclusion que l'on ne pouvait s'attendre à aucune augmentation de revenus par suite de ces résolutions.

D'ailleurs, je reviendrai sur cette question lorsque les résolutions seront lues en détail, alors que cette honorable Chambre aura l'occasion de juger par elle-même. Quant à l'accise, je soumettrai une résolution à la Chambre qui aura probablement pour effet d'ajouter \$200,000 au revenu. Nous avons l'intention d'émettre et d'accorder des permis à certains individus pour la fabrication du tabac canadien en feuille, et d'imposer un droit sur ce produit de 14 centins au lieu de 20 centins par livre.

Pour ce qui concerne les travaux publics, en y comprenant les chemins de fer et les canaux, nous comptons sur une recette, pour l'année prochaine, de \$2,286,000.

Les crédits demandés contiennent une somme additionnelle pour les chemins de fer, mais elle ne dépasse pas le montant demandé pour l'année courante; elle est même moindre de \$160,000. Une somme de

\$200,000 est requise pour le chemin de fer du Pacifique, et le ministre des chemins de fer nous donne l'assurance, et nous devons le croire, que le revenu de l'année prochaine, sur ces travaux publics, équilibrera la dépense ; c'est ce qui nous a fait inscrire, dans la colonne des revenus, une somme égale à celle des dépenses.

Les timbres de billets représentent un montant de \$208,000, auquel il faut ajouter l'intérêt sur les placements, \$600,000, et les bureaux de poste, \$1,210,000.

Je ferai observer ici que ce montant de \$600,000, qui représente l'intérêt sur les placements, est de \$250,000 moindre que l'estimation pour l'année courante, et cela pour la raison que les sommes d'argent qui ont été prêtées et qui portent actuellement intérêt serviront à payer certaines dettes, ce qui réduira le revenu des placements à \$250,000 de moins que durant l'année courante. Nous comptons recevoir, d'autres sources, une somme de \$700,000, c'est-à-dire que nous estimons le revenu de l'année prochaine à \$25,517,000.

Si nos espérances ne sont pas déçues, nous prouverons, M. l'Orateur, que nous avons tenu nos engagements, que nous avons su maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, et la marge est suffisante pour nous permettre de conclure que tel sera le cas. Je prends occasion de dire que nous serons en état de pourvoir, l'an prochain, à toutes dépenses imputables sur le capital, par la balance que nous avons en main.

Comme le démontre l'état mis devant cette Chambre, quatre millions sur treize devront servir à pourvoir au rachat des bons, le premier juillet prochain ; cinq ou six millions seront, en conséquence, disponibles pour faire face aux dépenses à compte du capital, durant la prochaine année.

C'est l'intention du gouvernement de demander à cette Chambre le pouvoir d'augmenter ses pouvoirs relativement à l'émission des billets fédéraux. Il doit demander que le montant présentement fixé, au-delà duquel il ne lui est pas permis d'émettre des billets, à moins d'avoir en mains l'or nécessaire à leur rachat, soit porté de douze millions à vingt millions, et qu'il puisse lancer dans la circulation telle partie de cette somme qu'il pourra juger nécessaire ; que 25 pour cent

du montant mis en circulation soit garanti par pas moins de 15 pour cent en or et de 10 pour cent en bons du Canada.

Telle est la mesure que le gouvernement demandera à la Chambre de sanctionner. Cela nous mettra en état, grâce à l'or qui se trouvera ainsi libéré, et aux quatre millions ajoutés à ceux que nous avons déjà en mains, de ne pas recourir au marché anglais pour faire face à la dépense de l'année prochaine ; cela nous permettra, quel que soit le déficit, d'offrir à nos capitaux des placements avantageux pour le pays tout entier. Telles sont, en résumé, les propositions que nous soumettons relativement aux recettes et dépenses pour les périodes en question. Quant aux détails, je crois devoir m'abstenir de les faire connaître aujourd'hui, pour ne pas retenir la Chambre plus longtemps ; j'aurai, d'ailleurs, l'occasion de les donner une autre fois.

Je désire attirer l'attention de la Chambre, pour quelques instants, sur les objections faites à la dernière session, et qui pourraient être faites de nouveau, relativement au tarif. Lorsque j'énonçai, à la dernière session, la politique du gouvernement relativement à cette question, je fis observer que le nouveau tarif n'était dirigé contre aucun pays en particulier, mais que, s'il devait faire des conditions plus faciles à l'un qu'à l'autre, il était de notre devoir, comme sujets britanniques, devant allégeance au grand empire dont nous faisons partie, de l'élaborer de telle sorte que l'Angleterre en profitât plutôt que tout autre pays. Je me rappelle, et la Chambre n'a pas dû oublier les objections qui furent alors faites par les honorables membres du côté de l'opposition. Au dire de ces honorables messieurs, le nouveau tarif devait affecter plus spécialement l'industrie de la Grande-Bretagne que celle des Etats-Unis.

SIR RICHARD CARTWRIGHT—Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY—Est-ce bien l'honorable député de l'autre côté de la Chambre qui crie : " Ecoutez ! écoutez ! " Alors, monsieur l'Orateur, je vais saisir cette occasion de discuter la question à fond. Plusieurs personnes, en dehors de cette enceinte et dans la presse, ont fait certaines assertions au sujet de cette question. Il sera plus facile d'arriver à une conclusion certaine, maintenant que les honorables membres des deux côtés de la Chambre sont ici réunis. A la dernière

session, nous ne pouvions traiter qu'au point de vue spéculatif la question de savoir lequel des deux pays aurait le plus à souffrir de notre tarif, ou de la Grande Bretagne ou des Etats-Unis. J'ai lieu de croire que la Chambre a maintenant la preuve irrécusable que le tarif a été moins préjudiciable à l'industrie anglaise qu'à l'industrie américaine.

J'ai pris mes renseignements dans les rapports du commerce pour le dernier semestre. Ces documents donnent, en effet, le chiffre des importations durant le dernier semestre, c'est-à-dire de juillet à janvier de la présente année fiscale, comparées à la période correspondante de l'année antérieure. Mieux que tous autres, ces documents pourront nous fournir des données exactes sur les effets du tarif. On y voit, en effet, que les importations de fer et d'acier, fabriqués dans la Grande-Bretagne, s'élevaient, en 1878, sous le titre de : " Marchandises en franchise," au chiffre de \$961,972 ; sous le même titre, elles figurent, cette année, pour un montant de \$1,599,182. Sous le titre de : " Articles sujets aux droits," les importations pour l'année dernière s'élèvent à \$1,491,867, et, pour cette année, à \$1,688,614. Les marchandises (fer et acier) sujettes à des droits d'environ 17½ pour cent en moyenne indiquent un montant considérable, excédant le montant importé durant le semestre précédent, de la Grande Bretagne, de huit cent mille piastres.

En 1878, les articles admis en franchise et importés des Etats-Unis s'élevèrent à \$148,874, et, en 1879, à \$169,913. Sous la dénomination des produits sujets aux droits, il se sont élevés, l'année dernière, à \$1,725,000, contre \$1,288,000 cette année, ce qui montre, d'un côté, une augmentation de \$21,000, et, de l'autre, une diminution de \$500,000. En consultant le rapport qui est soumis à la Chambre, on voit que les exportations de cotonnades de la Grande Bretagne se sont élevées, en 1878, à \$1,824,921, et, en 1879, à \$2,089,812. Passons maintenant aux Etats-Unis. Pendant le dernier semestre de 1878, les importations ont été de \$1,126,000, et, en 1879, de \$745,000. Ces chiffres indiquent une augmentation considérable dans les importations de la Grande-Bretagne et une diminution de près de \$400,000 dans celles des Etats-Unis. Les importations de verreries de la Grande-Bretagne furent de \$76,246 en 1878, et de \$95,440 en 1879 ; celles des Etats-Unis étant de \$215,000 en 1878, et de \$180,000 en 1879. Les importations de cuir de la Grande-

Bretagne ont été de \$187,000 en 1878, et de \$227,000 en 1879; celles des Etats-Unis, \$332,735 en 1878, et \$225,808 en 1879. Les importations de sucre de la Grande-Bretagne se sont élevées, en 1878, à 19,173,000 livres, et en 1879, à 9,964,000 livres; soit une diminution de moitié. Il a été importé des Etats-Unis, en 1878, 38,000,000 livres, en 1879, 11,500,000 livres. Des Antilles, en 1878, 4,728,000 livres, en 1879, 37,800,000 livres. Il a été importé d'Angleterre, en 1878, 2,056,000 livres de thé; en 1879, 3,201,050 livres; des Etats-Unis, en 1878, 3,516,000 livres; en 1879, 1,400,000 livres. De la Chine et du Japon, en 1878, 575,000 livres; en 1879, 1,515,959 livres. Les importations de la Grande-Bretagne, en fait d'ébénisterie, en 1878, représentent une valeur de \$5,700, et en 1879, de \$3,258. Celles des Etats Unis, dans le dernier semestre de 1878, se sont élevées à \$154,000, et dans la même période en 1879, à \$461,800. Il a été importé d'Angleterre en 1878, en fait d'autres articles en bois, \$5,000; en 1879, \$20,000. Des Etats-Unis, en 1878, \$201,000; en 1879, \$199,000.

On constate, pendant les six premiers mois, dans les importations de ces deux pays, une diminution de 7 pour cent dans la valeur des importations de la Grande-Bretagne entrées en franchise et sujettes aux droits, tandis que, pour les Etats-Unis, la réduction n'est pas moindre de 33 pour cent.

Les adversaires du tarif affirmaient qu'il aurait un effet désastreux sur les fabriques anglaises, et qu'il les obligerait à payer une proportion plus grande des nouveaux impôts. Si on consulte le tableau, on verra que le montant du surplus de droits sur les marchandises entrées en franchise et sujettes aux droits, qui ont été importées de la Grande-Bretagne durant le premier semestre de la présente année, s'est élevé à 19.43 pour cent, contre 19.9 sous l'ancien tarif de 1878, et que les importations des Etats-Unis, sans tenir compte, pour mieux comprendre la question, des marchandises importées de l'étranger, mais aussi exportées, et qui sont revenues, l'année dernière, pour la consommation locale, vu qu'il n'y avait aucun impôt sur ces articles, ou voit, dis-je, que la moyenne de l'augmentation a été élevée de 12 pour cent en 1878 à 15.3 pour cent cette année. Dans un cas, l'augmentation est d'un quart pour cent, tandis que, dans l'autre, il y en a une de trois pour cent sur la moyenne des droits perçus sur ces marchandises.

Je sais que l'opposition voudra savoir comment il se peut faire qu'avec l'augmentation des droits imposés sur les marchandises anglaises, le montant de ces droits n'ait pu augmenter que d'un quart pour cent; mais nous devons tenir compte du fait que le sucre qui a été importé, l'année dernière, était double de celui qui a été importé cette année, et qu'il a payé quarante-deux pour cent.

Il devient évident que le résultat est double si nous l'appliquons aux Etats-Unis, parce que nous importions de ce dernier pays, sur le même taux de droit, double la quantité de sucre, de sorte que, si nos importations de la Grande-Bretagne étaient aussi considérables cette année, l'augmentation se serait élevée dans la même proportion, et cela expliquerait la différence de quatre pour cent au lieu de trois pour cent. Ces faits prouvent que l'intention du gouvernement n'était pas de légiférer directement contre aucun pays en particulier, mais de protéger avant tout les intérêts canadiens, et de faire en sorte que la réduction des importations atteignit plutôt les Etats-Unis que la Grande-Bretagne.

Une autre objection que l'on a soulevée contre le nouveau tarif, M. l'Orateur, est qu'il aurait pour effet de renchérir les choses nécessaires à la vie, sans pour cela augmenter le revenu. Un des honorables membres de l'opposition (sir Richard Cartwright) a dit que si la politique du gouvernement réussissait, si une renaissance se faisait sentir dans les industries du pays, le tarif ne rapporterait pas le montant du revenu que l'on avait en vue. Il alla plus loin et soutint que l'effet du tarif, si on l'appliquait aux importations de l'année précédente, augmenterait le prix des choses nécessaires à la vie de six, sept ou huit millions. Vous voyez, M. l'Orateur, qu'il voulait bien laisser une marge quelque part. Heureusement que les faits ont démenti ses assertions. On voit par les tableaux du commerce que l'augmentation du tarif sur les importations a été de quatre et un quart pour cent de plus que les années précédentes. Les importations nous ont donné un revenu de \$12,000,000, et si vous y ajoutez un quart pour cent additionnel, vous n'obtenez pas encore six, sept ou huit millions; non, à peine la moitié de cette somme. On a prétendu, de plus, que le tarif n'aurait pour effet que d'enrichir les fabricants au détriment du pays; que, tout en étant à l'avantage des premiers, il serait une taxe conti-

nuelle sur le salaire de l'ouvrier. D'un autre côté, il est vrai—afin, probablement, de rétablir la balance—nos adversaires ont dit que quoi qu'il arrive, les fabricants eux-mêmes y trouveraient leur ruine et que le pays tout entier serait dans une position pire que celle dans laquelle il s'est jamais trouvé. Un des membres de l'opposition, son chef, je crois, anticipant les débats sur cette question, a dit, l'autre jour, que la moitié des fabricants du Canada étaient mécontents du tarif.

M. MACKENZIE—Écoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY—Il est vrai que je n'ai pas encore visité toutes les fabriques du Canada, mais j'en ai visité un grand nombre.

Sachant qu'il serait question de manufactures au sujet du budget, et jugeant de ce que je devais entendre, cette fois, par ce qui s'est dit dans le passé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de m'assurer par moi-même, au moins en ce qui concerne les industries manufacturières, de l'effet du tarif. Je ne saurais prétendre qu'on n'a soulevé devant moi aucune objection à propos du tarif ; en le disant, je m'écarterais de la vérité ; mais je puis affirmer ceci : c'est qu'en somme, les fabricants se sont déclarés hautement satisfaits du nouveau système ; au reste, si je n'avais rencontré aucun d'eux qui ne fût opposé à quelques-unes des dispositions du tarif, j'aurais été porté à croire qu'il favorise trop leurs intérêts, de sorte que, du moment que j'ai constaté qu'on s'objectait à certaines de ses dispositions, j'ai conclu que sur le tout, bien qu'il y eût quelques amendements à y apporter, nous avions pleinement atteint le but que nous nous étions proposé.

Comme la discussion doit s'étendre aux différents items du budget, et qu'elle sera aussi libre et aussi entière que l'année dernière, nous pourrons entrer dans la considération approfondie de chacune de ses clauses, et cela d'une manière plus sûre que l'an passé, parce que nous avons pour nous l'expérience de neuf mois de fonctionnement. On a vu souvent, dans le cas d'un projet de chemin de fer appelé à être une source d'avantages pour un pays tout entier, certaines petites localités, pour des considérations toutes particulières, s'élever contre cette entreprise. En assimilant cet exemple au fonctionnement du tarif, je me dis qu'il n'y a pas sujet de s'étonner de voir les

députés de l'opposition discuter ses mérites et en blâmer les dispositions. M'appuyant sur mon expérience personnelle et sur les résultats bien-faisants qu'il nous a été à même de constater, nous pouvons affirmer en toute sûreté que la Chambre et le pays ne sont pas en faveur d'un changement, et qu'ils sont parfaitement satisfaits du tarif que nous leur avons donné.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que les membres de l'opposition ne manqueront pas d'attribuer à l'effet du tarif et à l'imposition de nouveaux droits, l'augmentation de prix de certains articles de consommation ; mais je suis en état de prouver que, sauf un excédant dans la matière première, excédant dont le fabricant est le seul à se ressentir, le peuple lui-même ne paie pas un centin de plus que sous l'ancien-régime. Comme je puis établir ce fait d'une manière certaine, c'est sans appréhension que je vois arriver le débat sur le tarif ; bien plus, même, c'est avec un sentiment de plaisir et de satisfaction ; car j'ai la certitude que cette Chambre, de même que la population du Canada tout entière, se déclarera en faveur de notre politique, une fois nos explications données.

Plusieurs orateurs de la gauche ont cru devoir signaler un sentiment hostile que cette nouvelle politique aurait, d'après eux, l'effet d'inspirer à l'Angleterre vis-à-vis le Canada. Nous ne nierons pas, en effet, que, pendant notre séjour en Angleterre, en visitant certains centres manufacturiers, nous avons entendu l'expression de sentiments hostiles à notre nouvelle politique ; nous avions lieu de nous y attendre, attendu que cette grande nation, pour des raisons spéciales, a cru devoir adopter, depuis longtemps, une politique différente de la nôtre. Au point de vue de ces manufacturiers anglais, notre politique manquait de sagesse.

Mais, monsieur l'Orateur, avons-nous la moindre preuve que l'opération de notre tarif ait en quoi que ce soit diminué l'attachement que porte le peuple anglais au peuple canadien ? Le peuple anglais a-t-il jamais, à aucune époque de notre histoire, porté plus d'intérêt à notre pays qu'il ne le fait en ce moment ? C'est même à un membre distingué du gouvernement impérial que le Canada doit d'avoir été signalé à l'attention du Royaume-Uni.

A notre tour, nous avons montré, par le crédit magnifique voté tout récemment, que non-seulement notre pays peut donner de l'emploi à des milliers d'ouvriers qui n'en sauraient trouver de l'autre côté de l'océan, mais encore qu'il ne s'est pas montré indifférent pour eux, aux jours de l'adversité.

M. l'Orateur, je crois que jamais, à aucune période de son histoire, le Canada n'a été si bien vu qu'aujourd'hui de l'autre côté des mers. Nos honorables contradicteurs prétendaient que notre nouvelle politique aurait pour effet d'affecter notre crédit sur le marché anglais. Je crois pouvoir affirmer que si notre crédit a été affecté, ça n'a été qu'en bien.

Lorsque m'incomba la charge d'offrir aux capitalistes anglais trois millions de bons du gouvernement, au taux de quatre pour cent, non garantis, une certaine presse, mue probablement par des spéculateurs et non par nos ennemis politiques, tenta de discréditer l'emprunt; aussi, quand vint le moment d'en conclure la négociation, on douta beaucoup qu'il pût s'effectuer au taux minimum fixé d'avance, parce qu'il était de quatre pour cent plus élevé qu'aucun autre taux fixé par mes prédécesseurs. Néanmoins, M. l'Orateur, nonobstant la prétendue atteinte portée à notre crédit, nous avons obtenu \$700,000 de plus que n'avait pu obtenir notre prédécesseur, pour un emprunt du même genre, en 1874. Les comptes publics font aussi foi que nous avons obtenu \$600,000 de plus que notre honorable prédécesseur n'avait reçu lui-même en 1876.

Que mon honorable ami se lève donc maintenant, et, de son siège, répète ce qu'il disait dans l'Ouest: que M. Tilley était allé en Angleterre dans les circonstances les plus favorables; que l'argent y abondait; qu'il n'avait qu'une valeur nominale; qu'enfin de compte, j'étais l'homme le plus chanceux du monde. Eh! bien, monsieur l'Orateur, j'admettrai qu'il y a quelque chose de vrai en tout cela. Mais je me rappelle parfaitement que, lorsque mon honorable prédécesseur crut devoir, à la dernière session, traiter la question de l'emprunt que je négociai en décembre, et affirmer que la partie non garantie de cet emprunt n'avait rapporté que 86 pour cent, il se basait sur le fait que sir John Rose avait conclu un emprunt garanti, qui rapporta 110 pour cent, dont les cinq pour cent donnèrent 90 pour cent; le but de l'hono-

nable député, en s'exprimant ainsi, quoique sa comparaison manquât d'exactitude, étant de prouver que je n'avais obtenu que 86 pour cent.

L'ex-ministre des finances prétendit que l'*Economist* avait écrit, à la date de cet emprunt, que nos effets étaient cotés à 92 $\frac{1}{4}$ et 92 $\frac{1}{2}$, alors que les quatre pour cent de la Nouvelle-Galles du Sud rapportaient 99 $\frac{3}{8}$; il poussa même la condescendance jusqu'à m'offrir le numéro de l'*Economist* qu'il prétendait avoir dans son pupitre. Eh! bien, je possède le susdit numéro de ce journal; je puis même le passer à ce monsieur et le prier de nous dire ce qu'il contient. On n'y lit pas que nous devons attribuer la facilité avec laquelle nous avons négocié cet emprunt aux circonstances exceptionnelles qui l'ont accompagné. Non, monsieur l'Orateur; selon lui, la différence entre nos effets et ceux de la Nouvelle-Galles du Sud était de 7 pour cent. Les derniers cours que nous voyons dans l'*Economist* du 27 février montrent que les effets du Canada, de quatre pour cent, étaient à 96 $\frac{1}{2}$ et 97, tandis que ceux de la Nouvelle-Galles du Sud ne se montaient qu'à 98 $\frac{1}{2}$, et cependant, l'année dernière, l'ex-ministre des finances soutenait qu'il y avait entre les deux une différence de 7 pour cent; cette différence est aujourd'hui réduite à deux pour cent.

Si nous considérons la valeur des effets du Canada aujourd'hui, comparativement aux effets de la Nouvelle-Galles du Sud, qui priment toutes les obligations des autres colonies britanniques, nous constatons une hausse de 4 $\frac{1}{2}$ à 5 pour cent sur la valeur de nos effets: preuve évidente que la politique du gouvernement du Canada n'a affecté en aucune manière notre crédit à l'étranger.

On a voulu, monsieur l'Orateur, soulever une autre objection, et je prétends que c'est une des plus graves assertions que l'on ait faites contre le tarif. On a soutenu que ses dispositions étaient telles qu'il bénéficierait à certaines parties de la Confédération et opérerait au détriment des autres, et qu'il amènerait finalement la dislocation de notre système fédéral. On a cité de préférence ma propre province, la province du Nouveau-Brunswick, comme devant souffrir le plus de la politique du gouvernement.

Pendant tout le temps que j'ai été membre de cette Chambre et du gouvernement, je me suis efforcé de parler le moins possible de questions provinciales ou de toutes autres affaires d'une considération pu-

rement locale. L'opposition, en s'efforçant de semer constamment le mécontentement dans une des provinces de la Confédération, en soutenant que les effets de ce tarif seraient désastreux pour elle, et cela dans le seul but de critiquer la conduite du ministre des finances, l'opposition, dis-je, a cherché à nuire au crédit et à la réputation de cette province. Alors, je crois de mon devoir, M. l'Orateur, indépendamment de toute considération locale, de donner un aperçu de l'effet de ce tarif dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick a eu son temps d'épreuves et de difficultés ; il y a à peine deux ans, la métropole de cette province avait à traverser une épreuve extrêmement rude. Les deux tiers du centre commercial de cette ville étaient détruits par un incendie. Outre les propriétés assurées, il se perdit, dans une seule nuit, \$15,000,000 environ. Ensuite, on a constaté une dépression considérable, pendant deux ou trois ans, dans le commerce du bois de cette province, et notre commerce maritime n'a pas été aussi rémunérateur que les années passées. La dépression de ces deux industries importantes, dans lesquelles un capital énorme se trouve engagé, a, outre le grand désastre que je viens de signaler, produit une crise sérieuse, beaucoup de misères, beaucoup de souffrances. On a voulu prétendre aussi que les banqueroutes survenues dans cette province ont excédé celles de toute autre province, et c'est avec surprise que j'ai constaté qu'on voulait attribuer ces banqueroutes au fonctionnement du tarif. Je dirai ici, sans crainte d'être contredit, qu'il n'y a pas plus de deux provinces, en tenant compte de la population et du chiffre d'affaires qui s'y fait, où il y a eu moins de faillites, de banqueroutes que dans la ville de Saint-Jean.

L'honorable député de Gloucester, en prévision du débat de ce soir, a dit, en parlant de la condition financière de Saint-Jean, quelque chose de parfaitement vrai, mais de nature à induire en erreur, jusqu'à un certain point, ceux qui l'écoutaient. Il a soutenu qu'en 1877, la main-d'œuvre dans la ville de Saint-Jean était plus grande qu'aujourd'hui, et que les salaires payés aux ouvriers étaient plus élevés qu'ils ne le sont maintenant. En ceci, je m'accorde avec l'honorable monsieur : mais il aurait dû ajouter que la grande conflagration de 1877, qui a détruit les deux tiers de la cité, a amené dans cette ville des milliers d'ouvriers qui venaient chercher du travail dans la reconstruc-

tion des bâtiments, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le prix de la main-d'œuvre. Maintenant que la ville est rebâtie, devons-nous nous étonner du nombre de ses habitants qui l'abandonnent, de la réduction que l'on peut constater dans le nombre d'hommes employés dans les fabriques de portes, châssis et briques et dans les fonderies ?

Je le répète, pareil résultat est-il surprenant ? Les faits cités par le député de Gloucester sont exacts, mais ses conclusions sont parfaitement erronées, parce qu'il a voulu faire croire à la Chambre et au pays que l'on devait attribuer à la politique nationale la réduction des salaires d'aujourd'hui.

Je me permettrai d'ajouter un mot au sujet de Saint-Jean et du Nouveau-Brunswick. Dans son discours, l'honorable chef de l'opposition—et je comprends parfaitement dans quel but il le disait—parlant de la probabilité de l'établissement d'industries manufacturières dans cette province et dans Saint-Jean, a dit qu'il espérait toujours que la Nouvelle Ecosse, où l'on trouve le charbon et le fer, pourrait avoir en grand nombre des industries manufacturières, mais qu'il ne comprenait pas comment le Nouveau-Brunswick pouvait en avoir. Qu'on me permette de dire ici qu'il n'est pas une partie du Canada où, proportionnellement à sa population, on trouve plus d'hommes employés dans les entreprises manufacturières que dans la ville de Saint-Jean. Depuis vingt-cinq ans, un grand nombre de manufactures sont en pleine opération dans cette province ; le chiffre en a augmenté d'année en année, et en 1874, époque où elles ont atteint leur apogée, il y avait en cette ville 8,000 personnes qui travaillaient dans les manufactures.

Il y a quelque temps, j'eus le plaisir de visiter cette ville, et l'honorable député a dit qu'il n'est pas surpris que j'aie été reçu avec si peu de cordialité. Comment donc ! nous avons eu deux grands diners ce jour-là—car il faut dire que les deux hôtels que nous avons dans cette ville suffisent à peine pour contenir deux cents personnes—de sorte que nous fûmes obligés de nous diviser, et je prends sur moi de dire qu'il y avait à ces deux diners autant de monde que lorsque l'honorable député a visité cette ville en sa qualité de premier ministre du Canada.

Qu'on me permette de citer une preuve de l'esprit d'entreprise et de l'habileté de la population de cette province lorsqu'elle se livre aux industries. Je dirai à cette Chambre que tous les contrats accordés

depuis que le nouveau tarif est en opération, et qui ont eu pour effet la construction de locomotives, charrues à neige, chars et matériel roulant pour les chemins de fer de l'Intercolonial et du Pacifique, tous ces contrats, dis-je—à l'exception de trois locomotives et deux chars—ont été accordés à la province du Nouveau Brunswick, dont les soumissions étaient les plus basses

Tout en admettant que les manufactures de châssis, de portes et de voitures soient dans un état moins florissant qu'en 1874, je puis déclarer aussi qu'il y a maintenant des manufactures de chaussures en pleine opération, et qu'on y emploie un grand nombre d'ouvriers ; que la fabrique de coton a doublé le montant de ses affaires dans les dernier six mois, et qu'elle est sur le point de le quadrupler. Je citerai encore la manufacture de serrures et d'ouvrages en cuivre, qui s'est établie à Moncton avec un capital souscrit de \$200,000, dont \$66,000 sont déjà payées. Je puis ajouter que des arrangements ont été pris, en outre, pour établir une raffinerie de sucre au même endroit ; que le capital nécessaire a déjà été souscrit ; que les habitants de la ville de Saint-Etienne se sont réunis pour considérer l'opportunité d'établir une filature de coton à cet endroit ; qu'ils se sont adressés aux Etats-Unis pour avoir des experts afin de choisir un emplacement convenable ; que cet emplacement a été choisi ; que des capitalistes américains ont offert de construire le bâtiment et de mettre l'industrie en opération si on les exemptait de taxes pendant vingt ans. Les dépenses de construction et de matériel de cette manufacture s'élèveront probablement à \$300,000 ou \$400,000. Citons aussi une compagnie nouvelle qui doit se former et a pour objet la fabrication de noix et de boulons, et le fonctionnement, depuis le dernier semestre, de plusieurs industries de ce genre, institutions qui représentent un capital réuni de \$1,000,000.

En mentionnant ces signes de progrès, je demande à la Chambre et au pays si, dans les mêmes circonstances, Ontario et Québec ont fait preuve d'un plus grand esprit d'entreprise que la province du Nouveau-Brunswick, en tenant compte toujours du chiffre de la population ; car, là, un million de piastres de capital équivaut à six millions de piastres dans la province d'Ontario, et à quatre millions cinq cent mille piastres dans la province de Québec.

Depuis mon entrée dans la Chambre cette après-midi, monsieur l'Orateur, il s'est passé un fait bien caractéristique. J'avais entendu parler d'une requête qu'on faisait circuler et signer dans la ville de Saint-Jean pour demander certains amendements à cette partie du tarif qui concerne les douanes, et, si je ne me trompe pas, l'ex-ministre des douanes a présenté cette requête aujourd'hui. Si cette requête avait pour but d'induire le gouvernement à amender le tarif, et si l'on considère qu'elle a circulé pendant un mois parmi les députés qui ne s'accordent pas avec nous politiquement parlant, j'ai droit de demander pourquoi on a attendu pour la présenter le moment où je me levais pour faire mon exposé financier. Je dis, monsieur l'Orateur, que l'on a regardé cette requête comme un traquenard politique, et la preuve, c'est que l'on ne me l'a présentée que cette après-midi.

On a prétendu que l'imposition d'un droit sur le maïs et la farine de blé est très impopulaire; et, de fait, j'admets que tel est le cas dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

M. MACKENZIE—Ajoutez aussi la province d'Ontario.

SIR SAMUEL L. TILLEY—Si nous légiférions uniquement pour ces provinces, nous ne l'imposerions pas; mais il faut remarquer que ce n'est qu'une partie, qu'un fragment de notre politique. D'ailleurs, quels sont les faits? En consultant le tableau qui est actuellement sur le bureau de la Chambre, on voit que les droits perçus sur le maïs et la farine de blé dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont tout à fait ou presque compensés par la réduction des droits perçus sur les mélasses durant l'année dernière. On verra que, bien que la consommation se soit élevée, dans la province du Nouveau-Brunswick, à 55,000 gallons de plus que dans le semestre précédent, les droits perçus sont de \$9,000 ou \$10,000 de moins que dans les six mois correspondants. En d'autres termes, la réduction des droits sur le thé et les mélasses fera plus que contrebalancer ce qui est payé par les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sur le maïs et la farine de blé. Cependant, ces messieurs ne disent pas un mot sur ce point; cela s'explique: ils n'ont en vue que de semer l'alarme dans la population à propos de l'effet du tarif sur certaines industries particulières qui sont en opération dans ces provinces.

Passons maintenant à l'impôt sur la farine. On a dit que le tarif avait été fait spécialement au profit d'Ontario. On n'a qu'à jeter les yeux sur les tableaux du commerce pour constater que, durant le dernier semestre, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse n'ont pas payé une seule piastre de plus que la province d'Ontario pour son charbon et sa farine.

Nous devons nous attendre à quelques objections contre le tarif ; mais en le considérant dans son ensemble, nous devons nous étonner à juste droit que nous ayons pu l'élaborer de façon qu'il ne pèse pas plus sur une province que sur une autre.

Je suis prêt à engager la discussion sur ce sujet avec nos adversaires ; mais consultons les rapports et formons-nous un jugement d'après les faits soumis à la Chambre. On dit que le plus grand ennemi de la vérité est le préjugé, et que le temps est son plus grand ami. Laissons à ce dernier le soin de confirmer ce proverbe par rapport au tarif. C'est surtout cette année que s'engagera principalement la discussion sur le tarif. Encore un an, et je suis convaincu que l'opposition, déviant de la voie qu'elle suit aujourd'hui, se contentera de demander un système de protection modérée, afin de ne pas heurter les vœux de la population. On dit que notre politique a été désastreuse pour tout le pays en général.

M. MACKENZIE—Ecoutez ! écoutez !

SIR SAMUEL L. TILLEY—L'honorable monsieur dit : " Ecoutez ! " Eh ! bien, le chef de l'opposition et son organe se sont efforcés, pendant les cinq mois qui ont suivi l'adoption de cet acte, de prouver que le pays était plus pauvre qu'il ne l'a jamais été. Cinq mois plus tard, alors qu'il était impossible de nier la renaissance de la prospérité, les autres organes du même parti changèrent de tactique et essayèrent de prouver qu'on ne pouvait attribuer cet heureux changement à la politique nationale. Dun, Wiman et Cie. publièrent un état montrant que le nombre des banqueroutes au Canada, l'année dernière, avait été plus grand qu'en toute autre année précédente. Alors les récriminations se renouvelèrent, et on recommença à annoncer à grands cris que le pays s'en allait à la ruine.

Rien de plus amusant que de lire les différents rapports qui ou

paru dans les journaux de l'opposition au sujet du tarif. Je vais vous en donner un exemple. L'un des principaux journaux, qui avait pris sur lui d'affirmer que la politique nationale avait pour effet d'enrichir les fabricants aux dépens des masses, citait comme preuve le prix des pardessus en caoutchouc. Il voulait prouver aussi combien les prix étaient augmentés et combien le fabricant s'était enrichi. Cependant, le même journal, dans la même édition, attirait l'attention de ses lecteurs sur le fait que 2,000 pièces de flanelle avaient été achetées, le jour précédent, à 30 pour cent de moins que cela ne s'était jamais vu dans l'histoire du Canada. C'est, en somme, la même conduite inconsciente que tiennent nos adversaires au sujet de cette question.

Passons maintenant à la question des banqueroutes. On a dit, l'autre soir, devant cette Chambre, que le nombre toujours croissant des banqueroutes, s'expliquait par l'impression répandue dans le public que la loi des faillites devait être abolie. En conséquence, celui qui éprouvait de la difficulté à faire face à ses obligations n'avait rien de mieux à faire que de se servir de la loi comme d'un bouclier. Il peut arriver aussi que la perspective de temps meilleurs suggérait aux marchands l'idée de faire un compromis avec tous leurs créanciers, afin de recommencer à neuf au temps de la prospérité. C'est ce qui s'est vu aux Etats-Unis en 1878. C'est à l'aurore d'une époque de progrès que l'on a constaté le plus grand nombre de banqueroutes.

Il est malheureux que notre pays, si riche en ressources de toute sorte, devienne la victime des passions politiques, et qu'on travaille à le déprécier pour satisfaire un sentiment d'animosité de parti qui peut lui être très préjudiciable.

Peut-on soutenir une prétention semblable à celle de l'honorable chef de l'opposition, qui a affirmé, l'autre jour, que nous devons à des moissons abondantes de ne pas nous trouver dans la plus grande misère et dans une position pire qu'il y a un an? Niera-t-on, après avoir examiné la condition du pays tout entier, que nous sommes dans un état infiniment préférable à celui de l'année dernière?

Interrogez, par exemple, les importateurs qui, certes, devraient être les premiers à se plaindre des effets du tarif, puisque c'est surtout eux qu'il frappe davantage, et tous les commerçants, soit de gros, soit

en détail, vous diront que dans les derniers six mois, il y a eu une renaissance très sensible dans le mouvement du commerce.

Si vous consultez le cultivateur, il vous dira que, sous l'opération du nouveau tarif, il écoule mieux ses produits et qu'ils entrent en plus grande quantité dans la consommation locale.

Il en est de même de la marine; tous s'accordent à dire que, dans les cinq ou six derniers mois, les affaires ont été telles, qu'ils peuvent compter sur une ère nouvelle de prospérité. On remarque la même chose dans le commerce du bois: à Ottawa, dans l'Ouest, dans l'Est; oui, partout on remarque un changement favorable, les prix sont plus rémunérateurs, et la somme de travail et d'affaires est double de celle de l'année dernière.

Il en est ainsi par tout le Canada; allez où vous voudrez. De fait, pour soutenir le contraire, il faut faire comme l'opposition: se fermer les yeux et dire, quand même, que le pays n'est pas dans un état prospère. Seulement, la conséquence d'une semblable conduite est de détourner les immigrants de venir s'établir au milieu de nous, de priver le pays des capitaux qu'ils y placeraient, et de les empêcher d'aider à sa prospérité.

Je crois qu'il est inutile de m'étendre sur ce point; car je n'ai aucune crainte pour l'avenir du Canada; sa prospérité est assurée. Je ne dis pas que ce soit là le résultat de la politique nationale seulement, mais je dis que, du jour où la politique du gouvernement Macdonald fut proclamée, un sentiment de confiance et d'espoir s'est répandu par tout le pays et n'a pas peu aidé à raviver le commerce.

Je puis dire de plus, d'après mes observations personnelles et des preuves irrécusables, qu'il y a aujourd'hui 10,000 hommes employés au Canada qui, il y a un an, étaient dans l'impossibilité de trouver de l'ouvrage.

Il y a aussi un autre fait remarquable, c'est celui-ci: les recettes des derniers six mois, ajoutées aux \$3,500,000, montant des importations de l'année précédente, démontreront que la différence entre les importations et les exportations du premier et du dernier semestre de cette année est en faveur des exportations pour les premiers six mois, cette différence étant de \$6,500,000. A la fin de l'année, nous constaterons par la réduction des exportations que la balance du commerce—quoi-

que certains députés soient portés à croire que ce n'est pas là une question vitale—sera, pour la première fois dans l'histoire de la Confédération, en notre faveur.

En parlant de l'avenir du pays, je ferai remarquer que je suis persuadé qu'au moyen de la politique que le gouvernement a adoptée au sujet de la colonisation des immenses territoires du Nord-Ouest, il nous sera donné de nous rendre par voie ferrée d'Ontario à Manitoba, sur notre propre sol, dès 1882, et que nous pourrions aussi dépasser cette dernière province de 200 milles environ. Nous fournirons à des milliers de colons une nouvelle patrie dans ces vastes régions dont ils iront exploiter les richesses.

Nous aurons alors, dans une augmentation de recettes et d'exportations, une compensation pour les dépenses qu'il nous faut maintenant encourir. Si nous réussissons à rétablir notre administration financière, comme nous l'espérons dans les deux ou trois prochaines années, nous aurons assis l'avenir du Canada sur une base inébranlable.

En soumettant à la Chambre, à la dernière session, les amendements au tarif, j'ai dit qu'il était impossible de préparer un tel remaniement des impôts de telle façon qu'après une année d'expérience, aucun amendement ne devint nécessaire.

Cette honorable Chambre pourra constater que ceux que j'ai l'intention de proposer n'impliquent aucun changement radical; ils sont plutôt faits, en général, dans le but de faciliter le fonctionnement du nouveau tarif.

Les changements apportés au tarif à la dernière session n'ont pas toujours fonctionné parfaitement; beaucoup d'articles se composant de diverses matières, la proportion de l'impôt a été prélevée proportionnellement à la matière dont l'article était fait. Nous avons constaté, depuis, que ce système présentait de graves inconvénients. Il en était de même pour quelques autres items. Le gouvernement a alors résolu de soumettre quelques amendements à votre considération.

J'ai préparé un résumé de ces résolutions, qui vous en fera comprendre plus facilement la nature que l'examen des résolutions elles-mêmes. En premier lieu, je propose, attendu que j'ai constaté que les dames-jeannes importées dans le pays...

UNE VOIX—Oh !

SIR SAMUEL L. TILLEY — Mon honorable ami se moque des dames-jeannes. Il s'est fort moqué, l'autre soir, des principes de tempérance. Si mon honorable ami (M. Mackenzie) était aussi favorable à la tempérance qu'il l'était en même temps que moi, il y a vingt ans, il ne tâcherait pas peut-être de faire du persiflage sur ce point. Quant aux dames-jeannes, celles qui sont importées vides sont sujettes à un droit différent du droit perçu sur celles contenant du vinaigre, du vin ou des acides. On a imposé sur ces dernières un droit de 30 pour cent *ad valorem* au lieu de 20.

L'asphalte, qui entre dans la préparation du vernis, paiera 10 pour cent *ad valorem* au lieu de 20; les tables de bagatelles, avec leurs queues et leurs billes, 35 pour cent *ad valorem*, de même que pour les meubles; tables de billards, de 10 à 15 pour cent *ad valorem*; la même disposition s'appliquera aux pianos, le droit spécifique restant le même; les cages d'oiseaux de toute sorte seront taxées d'un droit uniforme, quels que soient les matériaux qui entrent dans leur construction; la teinture à chaussure paiera 25 pour cent; et les droits sur les livres sont changés de 6 cents par livre pesant à 15 pour cent. Nous avons en cela écouté les désirs de nos adversaires, qui nous avaient demandé ce changement à la dernière session. Ceci comprend les ouvrages anglais enregistrés; les livres de comptes, 25 pour cent au lieu de 30; les valentins, les chromos et les cartes en général seront soumis à un droit de 30 pour cent: auparavant, on les avait divisés en différentes catégories; quelques uns payaient 20, d'autres 25 et quelques-uns 30 pour cent, ce qui était de nature à produire de la confusion dans le mode de perception. Les bretelles et les bandages sont soumis à un impôt de 25 pour cent. Auparavant, le droit variait suivant les matériaux qui entraient dans la fabrication.

Conformément aux dispositions du traité de Washington, les boîtes qui contiennent le poisson devraient être sujettes à un droit d'un cent et demi par boîte d'une pinte, et le même prix sera exigible pour chaque pinte additionnelle. Nous avons imposé ce droit afin de contre-balancer l'effet du tarif américain, qui donnait à la population américaine, au

détriment de la nôtre, un avantage de dix-huit cents par douzaine sur tout poisson en boîtes.

La porcelaine et la porcelaine de Chine sont augmentées de 20 à 25 pour cent. Un droit de 25 pour cent a été mis sur les peignes ; auparavant, il était imposé sur la matière qui entre dans leur fabrication ; on a mis 20 pour cent sur les crêpes ; 30 pour cent sur les cannes à pêche ; $\frac{1}{4}$ de centin par livre sur la peinture à l'épreuve du feu, et \$1.50 par tonne sur les dalles préparées. Le droit sur les fleurs artificielles a été réduit de 30 à 25 pour cent.

Le droit sur les raisins est augmenté de 1 à 2 cents par livre ; les matelas de tous genres paieront 35 pour cent ; les verres argentés, en imitation de porcelaine, abatsjour, carafes, etc., 25 pour cent ; gants, mitaines, de quelque matière qu'ils soient faits, 25 pour cent ; tuyaux en fer brut non passés à la filière, plaqués, autrement manufacturés, 15 pour cent ; plaques, loupes, cercles en fer, réduits de 12 $\frac{1}{2}$ à 10 pour cent ; réglisses, 20 pour cent ; à l'état d'extrait ou fabriquées, 1 centin par livre et 20 pour cent ; extrait de malt lorsqu'il entre dans les préparations de médecines, 25 pour cent ; volailles et gibier, 25 pour cent ; produits de laiterie, 30 pour cent.

Nous avons augmenté le droit *ad valorem* de 10 à 15 pour cent sur les harmoniums, le droit spécifique restant le même. Le bismuth a été mis au nombre des articles admis en franchise. Nous exigeons 25 pour cent sur le papier réglé ; 30 pour cent sur les faux-cols de papier ou de toile ; le droit sur le mercure est de 10 pour cent.

Quant aux droits sur le champagne, il est dit que les bouteilles et les demi-bouteilles devront contenir une pinte et une chopine d'après l'ancienne mesure. L'acier et les objets qui en sont manufacturés ont été inscrits dans la liste des articles admis en franchise pour une autre année. Quant au sucre, au sirop et à la mélasse, nous avons décidé que l'impôt auquel ils sont sujets sera déterminé par leur prix sur le marché, y compris le droit d'exportation et toute autre taxe du gouvernement. Le droit sur les valises a été augmenté de 25 à 30 pour cent ; sur les cigares et les cigarettes, de 50 à 60 par livre ; les tomates en conserve, 2 cents par livre ; mouvements de montres, 20 pour cent ; boîtiers et montres, 20 pour cent. Le droit sur les moyeux et les raies de roues est réduit de 20 à 15 pour cent.

J'aborde maintenant une question importante qui est celle du charbon. Lorsque ce sujet fut soumis à la considération du parlement, le gouvernement, après avoir mûrement délibéré, vint à la conclusion que l'imposition d'un droit de 50 cents par tonne sur la houille bitumineuse aurait pour effet d'assurer l'exportation de ce produit de la Nouvelle-Ecosse à Toronto. Une quantité considérable de charbon a été expédiée à Toronto l'année dernière, et, si les arrangements que l'on a voulu conclure avec le Grand-Tronc eussent réussi, de plus grandes quantités auraient été transportées de certaines parties de la Nouvelle-Ecosse à Toronto. Après avoir donné à ce sujet toute l'attention qu'il méritait, et afin de permettre à cette industrie d'envoyer ses produits jusqu'à Hamilton, nous avons l'intention d'ajouter 10 cents additionnels par petite tonne sur le charbon bitumineux, ce qui établit le chiffre de l'impôt à 60 cents par petite tonne.

Viennent ensuite les ardoises et les manufactures d'ardoises qui ne sont pas autrement spécifiées. Elles sont soumises à un droit de 25 pour cent *ad valorem*. Les laines et lainages, c'est-à-dire les Leicester, Cotswold, Lincolnshire et la laine longue, tels qu'on les trouve en Canada, seront frappés d'un droit de 3 centins par livre.

M. MACKENZIE—L'honorable député voudrait-il bien nous dire quel est le montant du revenu qu'il espère retirer de ces changements dans le tarif ?

SIR SAMUEL L. TILLEY—J'ai déjà dit qu'après avoir mûrement étudié la question, je ne pensais pas que nous retirerions beaucoup de profit de ces changements.

M. MACKENZIE—Pas sur le charbon, du moins !

SIR SAMUEL L. TILLEY—Non, parce que nous pensons que cette mesure aura pour effet d'assurer l'expédition du charbon de Toronto à Hamilton, et, si cela arrive, nous perdrons le revenu que nous aurions pu recevoir autrement; mais nous compensons cette perte par les droits d'exportation que nous retirons sur le sucre et sur d'autres produits; car les estimations des revenus ainsi augmentés ne sont pas basées sur ces résolutions.

Voici maintenant la liste des articles additionnels admis en fran

chise : sulfate d'ammoniaque ; bismuth ; outillage pour les fabriques de laine et coton : ces derniers articles sont admis en franchise jusqu'au 1er octobre 1880 ; muriate de potasse ; bagage d'immigrants : ces derniers articles seront soumis à des réglemens qui devront être établis par le ministre des douanes ; bétail vivant lorsqu'il sera importé dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest par les immigrants qui désirent s'y établir, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le gouverneur en conseil ; l'acier, jusqu'en 1882 ; les peintures et les couleurs à l'eau, revues périodiques brochées, la laine et les animaux qui ne sont pas spécifiés.

En terminant, je puis dire que c'est avec confiance que je sou mets ces résolutions à la Chambre. Je crois qu'elles sont d'accord avec la politique adoptée par le gouvernement à la dernière session, et que la Chambre, ainsi que tout le pays, les approuveront en tout point.



ANNEXE

AU

DISCOURS SUR LE BUDGET.

SIR LEONARD TILLEY—Avant de vous prier de laisser le fauteuil, M. l'Orateur, je demande la permission d'informer la Chambre que, lorsque nous nous formerons en comité, je lui proposerai de prendre en considération et d'adopter les résolutions suivantes à l'effet d'amender le tarif. Je dois dire que deux des *items* de ces amendements avaient été omis dans la cédule soumise précédemment. Les autres se rapportent à des matières qui ont été l'objet de la considération du gouvernement depuis la présentation des premières résolutions.

1. *Résolu.*—Qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, d'amender davantage l'Acte 42 *Vic.*, chap. 13, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte :—

1. Après l'item "Articles plaqués", insérer les mots : *Roues à émeri, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
 2. Après "Gants et mitaines", insérer les mots : *feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.
 3. Dans l'item concernant le "Malt", retrancher les mots : "deux centins par livre", et insérer les mots : *quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise*..... 15 c. p. bois.
 4. Après l'item "Vernis", insérer les mots : *Vert de Paris, sec, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
 5. Sous le titre "Laines et lamages" dans l'item concernant le "Feutre pour chaussures", après le mot : "souliers", insérer les mots : *et jupons*.
 6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives", après l'item concernant la "Nitro-glycérine", insérer les mots : *Pourvu qu'une renise de un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie-Britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'avril 1880.*
 7. Dans l'item "Savon commun, brun et jaune", après le mot "centin", ajouter les mots : *et demi*..... 1½ ct p. lb.
2. *Résolu.* Qu'il est expédient d'amender davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit :—

Livres à caractères soulevés, pour aveugles..... Libre

Dans l'item concernant les "Couleurs", retrancher les mots "de castille" et "Vert de Paris."

Sir LEONARD THILEY (continuant)—Telles sont les propositions que j'entends soumettre à la considération de la Chambre, lorsque nous nous formerons en comité. Mais, avant de vous prier de laisser le fauteuil, monsieur l'Orateur, je désirerais profiter de l'occasion pour répondre aux critiques que les honorables membres de la gauche ont faites de la politique financière et commerciale du gouvernement actuel. J'ai toujours eu pour habitude, et dans cette Chambre et dans la législature locale, quand j'en faisais partie, de discuter les questions au seul point de vue de leur mérite. En 1873 et en 1879, lorsque je faisais mes exposés financiers, comme aussi il y a quelques jours, j'ai évité toute allusion—bien que mon langage ait été dénoncé comme haineux par les honorables membres de la gauche—à nos prédécesseurs, comme aussi aux actes de la dernière administration. Je comprenais qu'il n'était que juste et convenable, en faisant un exposé financier aussi important, d'établir ma cause sur son mérite seul et de ne pas me rejeter sur les erreurs de nos prédécesseurs. Mon honorable prédécesseur (sir Richard Cartwright), qui, je regrette de le constater, n'est pas à son siège, a jugé à propos, comme il l'avait fait déjà dans des circonstances antérieures, de répondre par des moqueries et des insinuations à mes arguments, au lieu de les combattre loyalement et par raisonnement; et, s'il était ici, je me croirais tenu de faire certaines remarques au sujet de sa manière d'agir, bien que mon honorable ami, le ministre des chemins de fer, l'ait traité dans cette occasion d'une manière qui a été hautement approuvée des deux côtés de la Chambre. Comme il est absent, monsieur l'Orateur, je remets les remarques particulières que j'aurais à faire sur son compte à la fin de mon discours—il sera peut-être à son siège alors—et je vais procéder immédiatement à l'étude de la question au mérite.

Au cours de la discussion qui a eu lieu, il a été dit, relativement aux affaires financières de la Confédération, que les estimations soumises au sujet des dépenses de la prochaine année financière sont beaucoup plus élevées qu'aucun des exposés antérieurement soumis à cette Chambre, et prouvent une prodigieuse extravagance de la part l'administration actuelle. On a dit que la dette de la Confédération canadienne avait augmenté considérablement depuis l'année 1873 jusqu'aujourd'hui, et que ce fait, alarmant à l'extrême, demandait la plus

sérieuse considération, non-seulement de la part du gouvernement, mais encore de chacun des membres de cette Chambre. On a dit aussi que le pays était beaucoup moins taxé qu'à présent en 1867-68, la première année de la Confédération. Je veux montrer dans quelle mesure les taxes ont ainsi augmenté et quelle a été la cause de l'augmentation. Je désire établir, en outre, quelles sont les dépenses en perspective pour la construction des chemins de fer pendant les dix années qui commencent, et comment nous espérons payer ces dépenses. Lorsque j'aurai traité ces divers points, je me propose d'appeler votre attention sur les arguments et les avancés relatifs au fonctionnement du tarif pendant les derniers douze mois.

Je parlerai d'abord des estimations de l'année prochaine, qu'on a déclarées excessives. Pour ce qui est des estimations relatives aux dépenses, je me propose de prouver que, par le fait que les dépenses additionnelles sont d'un caractère absolument nouveau, la dépense projetée, pour l'année prochaine, est moindre, en autant qu'il s'agit de la partie contrôlable, qu'elle n'a jamais été depuis 1873.

L'estimation des dépenses pour l'année prochaine est de \$25,207,203, en y comprenant \$200,000 pour les estimations supplémentaires qui seront soumises et qui renferment des items pour les édifices publics de Manitoba. Je compare cette dépense projetée avec celle de 1873-74.

Si nous déduisons de ce budget de \$25,207,203 l'intérêt accru sur la dette, le fonds d'amortissement, les subsides aux provinces, qui se montent à \$2,294,883; si nous déduisons \$186,000, dépense estimative pour le chemin de fer de l'Île du Prince Edouard, comme dépense qui n'existait pas en 1873-74; si nous déduisons \$500,000 pour la section du chemin de fer Intercolonial de Moncton à Québec, qui n'était pas livrée au trafic en 1873-74, pour la raison que la ligne n'était pas ouverte elle-même; si nous déduisons \$200,000 demandées pour l'année prochaine pour subvenir à l'entretien et à l'administration de la partie du chemin de fer du Pacifique qui sera alors en opération, nous nous trouvons avoir une déduction totale de \$3,180,838, ce qui laisse \$22,326,360, contre une dépense de \$23,316,316 en 1873-74. Si nous déduisons de la dépense en 1873-74 la somme de \$540,000 qui devrait être portée pour la construction du chemin de fer; si nous déduisons les retenues, ou remises de droits, remboursés après coût pendant cette

année ; si nous prenons certains autres items qui n'appartiennent pas en réalité à l'année, au montant de \$1,000,000 au plus, on trouvera que, même en donnant le bénéfice de ce million à l'ancien gouvernement, la dépense pour l'année prochaine, sur les items que nous contrôlons, est réduite à \$22,026,000, contre \$22,313,316, somme moindre, cette déduction faite, que celle des dépenses de l'année 1873-74.

Nous arrivons maintenant aux dépenses de 1874-75, pour lesquelles les honorables membres de la gauche sont incontestablement responsables, et nous trouvons, en prenant \$25,207,203 comme montant des estimations de l'année prochaine, ainsi qu'établi ci dessus, et déduisant l'augmentation de l'intérêt et du fonds d'amortissement, ainsi que l'augmentation des subsides entre 1874-75 et 1880-81, soit \$1,418,428 ; la dépense estimative sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, qui est de \$135,000 de plus qu'en 1874-75 ; déduisant de plus \$450,000 pour l'administration de l'Intercolonial, qui n'était pas ouvert en 1874-75, et aussi \$200,000 à dépenser pour l'administration et le fonctionnement du chemin de fer du Pacifique canadien à Manitoba, et nous nous trouvons avoir une diminution totale de \$2,203,428 à déduire sur les \$25,207,203 demandés pour 1880-81, laissant seulement \$23,003,775, contre \$23,713,071 en 1874-75, ou \$710,000 de moins.

Venons, à présent, à 1875-76. Si, encore, nous déduisons de la dépense estimative pour la prochaine année l'augmentation de l'intérêt et du fonds d'amortissement, ainsi que les subsides, qui forment \$1,401,742 ; la dépense estimative sur le chemin de fer du Pacifique, \$200,000 ; les frais d'exploitation de la section de la Rivière-du-Loup, chemin de fer Intercolonial, \$200,000, nous avons une dépense de \$23,405,461, contre \$24,483,372 en 1875-76, sous l'administration de nos prédécesseurs, soit \$1,000,000 de moins.

Si nous prenons maintenant 1878-79, et si nous déduisons des dépenses estimatives de l'année prochaine la différence dans le service de l'intérêt, du fonds d'amortissement et des subsides, \$631,235 ; dans le coût de l'administration du chemin de fer du Pacifique, \$200,000 ; la section de la Rivière-du-Loup—autrefois le Grand-Tronc—\$200,000, nous avons un total de \$1,031,835, laissant un budget de \$24,175,968 à opposer à un budget de \$24,451,481 pour 1878

Nous nous attendons à une augmentation des dépenses d'année en année, à mesure que nous prolongerons le chemin de fer du Pacifique. Mais si, comme dans le cas actuel, par cette augmentation de dépense nous obtenons une augmentation équivalente de revenu en retour, les charges du public ne seront pas accrues.

Faisant ces déductions pour le fonds d'amortissement et autres dépenses exceptionnelles, on verra qu'il n'y a pas eu une seule année, depuis 1873, où les dépenses n'aient pas excédé de beaucoup les estimations de 1880-81.

J'arrive à un autre point de quelque importance, l'augmentation des taxes du peuple canadien depuis la Confédération. Eh! bien, en 1867 et 1868, les douanes et l'accise, qui donnent la mesure de la taxation, produisirent \$11,700,682, ou, en proportion de la population à cette date, l'Union ne comprenant que les quatre grandes provinces, \$3.55 par tête. En 1878-79, nous avons retiré des douanes et de l'accise \$18,476,613, ou, suivant le chiffre de la population, \$4.55 par tête, ce qui constitue une augmentation de \$1 par tête.

M. BLAKE — Dans quelle mesure la population avait-elle augmenté ?

M. LEONARD TILLEY—Je l'évalue présentement, en ajoutant les nouvelles provinces et le contingent de l'augmentation ordinaire, à 4,000,000 d'âmes.

M. BLAKE—L'augmentation ordinaire est-elle calculée sur celle qui a eu lieu entre 1860 et 1870 ?

SIR LEONARD TILLEY—Oui. Le chiffre doit être d'environ 4,000,000, et c'est sur ce chiffre que mon calcul est basé.

Il est très important de montrer les causes qui ont produit cette augmentation de taxe de \$1 par tête.

La première se trouve dans une mesure soumise en 1873 par le gouvernement dont je faisais alors partie, qui fut emportée à une écrasante majorité, et qui a depuis été critiquée avec une grande sévérité par quelques-uns des honorables membres de la gauche, à l'effet d'assumer toute la dette d'Ontario et de Québec à l'époque de la Confédération, et d'accorder des compensations aux autres provinces. L'ex-

ministre des finances condamna cette mesure, disant qu'elle aurait pour résultat l'imposition de lourdes charges sur le peuple. Mais, qu'elle fût bonne ou mauvaise, elle fut appuyée par une forte majorité, et n'a pas entraîné d'augmentation de taxe en somme. En pratique, la mesure signifiait prendre de l'argent dans une poche pour le mettre dans l'autre. On assumait, à la vérité, les dettes d'Ontario et de Québec, et l'on donnait aux autres provinces une compensation, mais, en même temps, on délivrait les premières de la nécessité d'augmenter les taxes locales. La mesure permit aussi aux gouvernements locaux de développer les systèmes de chemins de fer du pays, et leur fut d'une grande utilité. Le règlement de ces réclamations ajouta \$900,000 à nos dépenses annuelles.

A présent, monsieur l'Orateur, on a ajouté encore aux dépenses annuelles de la Confédération \$1,115,000, auxquelles il fallait absolument pourvoir, intérêt et fonds d'amortissement pour la construction du chemin de fer Intercolonial. Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui dira que la construction de ce chemin n'était pas nécessaire? Est-ce que l'exécution de cette entreprise n'était pas une des conditions de l'union contractée lors de la Confédération? Donc la construction de cette voie ferrée était nécessaire, et il fallait pourvoir à cette somme de \$1,115,000, pour l'intérêt et le fonds d'amortissement. En sus de cela, nous avons eu à payer une moyenne de \$500,000 par an pour l'entretien de ce chemin de fer, pour combler le déficit causé par l'insuffisance des recettes. J'espère et je crois que le temps est passé où le trésor avait à payer cette somme, mais jusqu'à présent il a fallu la payer. En 1878-79, elle s'est même accrue de \$200,000, mais je n'ai tenu compte que de la moyenne.

Ensuite, il y a eu une augmentation dans les dépenses du service des postes, de \$400,000, en sus des recettes. La dépense a augmenté de \$1,100,000, et la recette de \$600,000 seulement. Ce peut être une question de savoir s'il était à désirer que l'un ou l'autre gouvernement donnât à ce service toutes les facilités qui lui ont été données, mais, quoi qu'il en soit, l'argent a été dépensé, et nous recueillons les bénéfices de cette dépense d'un bout à l'autre du pays.

Et puis, il y a l'intérêt et le fonds d'amortissement du chemin de fer du Pacifique et des Canaux, qui se montent à \$1,250,000.

Tout cela forme un total de \$4,265,000, ou plus de \$1 par tête pour la taxation additionnelle en 1878-79.

Je crois qu'il importe d'établir ces faits, parce que nous devons tenir compte, en considérant l'augmentation de la dette publique, du fait que nous avons ajouté trois ou quatre provinces à la Confédération; que nous avons acheté un vaste territoire, que nous sommes à coloniser; que nous avons construit et que nous faisons fonctionner un chemin de fer que nous étions tenus de construire par l'acte de Confédération; et que l'augmentation de \$1 par tête a été causée par des dépenses qui, en général, ne pouvaient être évitées, et qui, au contraire, étaient absolument nécessaires.

J'arrive, maintenant, monsieur l'Orateur, à un autre fait, qui a également trait à l'augmentation des dépenses et qui se rapproche de celui que je viens d'exposer. Nous avons entendu plus d'une fois, pendant cette session, les honorables membres de la gauche dire que les dépenses du Canada avaient augmenté très rapidement, que notre budget des dépenses, au commencement de la Confédération, n'était que de \$13,486,000, tandis qu'il s'est élevé à \$24,455,000 l'année dernière. Il importe, à ce sujet, de montrer comment cette augmentation de dépense est arrivée, pour quels objets elle a été encourue, et ce qui l'a nécessitée. L'augmentation dans le service de l'intérêt de la dette, du fonds d'amortissement et des subsides provinciaux, le règlement des dettes des provinces, et l'augmentation de la dette encourue pour les canaux et le chemin de fer du Pacifique, seulement, se montent à \$3,982,651. Les dépenses comprises sous le titre de l'Intercolonial, c'est-à-dire l'augmentation des frais d'exploitation (car de même que les recettes du chemin forment un item de notre revenu, ainsi les dépenses forment un item de notre dépense générale) sur ceux de 1867, sur la section du chemin de fer Intercolonial ouverte alors, entre Saint-Jean et Shédiac, et entre Halifax et Truro, se montent à \$1,873,535.

Nous arrivons ensuite à l'item des travaux publics. Pendant les deux premières années de la Confédération, nous n'avons dépensé que très peu pour les travaux publics. Sir John Rose, alors ministre des finances, avait posé le principe que les dépenses ne devaient pas excéder le revenu. Pendant la première année de la Confédération, le montant dépensé pour les travaux publics a été de \$269,000 seulement. L'an

dernier, cette dépense a atteint le chiffre de \$1,130,000, soit une augmentation de \$740,000.

La dépense du service des phares et des côtes a augmenté de \$270,000. La politique de l'un et de l'autre gouvernements—et je crois que c'était une sage politique—a été de dépenser libéralement pour la construction et l'entretien des phares, qui sont d'un si grand service pour le commerce, et dont nos importateurs et exportateurs surtout peuvent apprécier l'utilité.

Pour les pêcheries, la dépense, pendant la première année du régime fédéral, avait été de \$30,572 ; l'an dernier, elle se montait à \$82,314, et la moyenne, depuis 1871, a été de \$90,000 par année. Jamais le peuple ne contestera qu'il faut encourager cette branche d'industrie.

Nous arrivons ensuite à la dépense considérable qui a été encourue, l'année dernière, pour les sauvages du Nord-Ouest et les terres fédérales. La dépense que couvre cet item est devenue très forte et a pris un caractère grave. C'est une question de savoir s'il y avait moyen d'adopter une politique différente ; mais je crois qu'on admettra que les argents qui ont été dépensés en vertu des traités faits avec les Sauvages, pour les maintenir en paix ou pour venir à leur secours en temps de détresse, sont beaucoup mieux employés qu'ils ne le seraient à augmenter nos forces militaires. La dépense encourue en vertu de cet item a atteint \$680,000 l'année dernière.

Puis, il y a augmentation de dépense dans la Colombie Britannique, l'Île du Prince-Edouard, Manitoba et le Nord-Ouest, en dehors des items sus mentionnés, pour un montant de \$700,000.

Pour le service océanique et le service des rivières, nous avons dépensé, l'an dernier, \$130,000 de plus qu'en 1867 ; et l'augmentation des dépenses, dans le service des postes, a été de \$1,168,000.

Pour la législation, l'augmentation des dépenses a été causée en partie par l'entrée de nouvelles provinces dans la Confédération, l'augmentation du nombre des membres de cette Chambre et du Sénat, et en partie par l'augmentation de l'indemnité des membres. Cet item était de \$153,000 plus considérable l'année dernière que pendant la première année de l'union.

La nomination de quatre lieutenant-gouverneurs additionnels a causé une augmentation de \$31,000 pour leurs salaires.

Dans le département des poids et mesures, il y a eu une augmentation de \$84,000; et le coût de l'administration des canaux a augmenté de \$100,000, quoique leur revenu se soit accru de \$90,000.

Cela fait, en tout, une augmentation de \$10,104,190, laissant environ \$865,000 pour l'augmentation des dépenses dans le service civil, l'immigration, les pensions, les retraites, les hôpitaux de la marine, les douanes et l'accise, les explorations géologiques et les observations, résultant de l'admission de provinces nouvelles ou d'items nouveaux dans le budget. Ce sont là les items qui constituent l'augmentation qui a eu lieu depuis la Confédération; mais si les honorables membres veulent bien les considérer et les examiner avec soin, ils verront que, bien qu'il y ait probablement des dépenses qui auraient pu être évitées, dans la plupart des cas, cependant, il y a des raisons plausibles pour l'augmentation.

M. MACKENZIE—Pour les assurances vous avez un revenu égal aux dépenses, sinon plus élevé.

SIR LEONARD TILLEY—Oui, certainement, et notre revenu a même été en augmentant sur plusieurs de ces items. De 1867 à 1873, l'augmentation du revenu a été beaucoup plus forte que celle de la dépense, qui a laissé un surplus, et depuis lors il y a eu une augmentation sur un grand nombre d'items; mais tout cela va augmenter la dépense générale, et je crois que plusieurs honorables messieurs ne tiennent pas toujours compte de ce fait autant qu'ils le devraient.

Quelques-uns disent au public que les dépenses ont augmenté de \$13,000,000 à \$24,000,000, sans rien dire de l'augmentation du revenu —provenant des travaux publics—qu'a produite cette augmentation de dépenses.

Je viens à présent à un point qui, je crois, a besoin d'être un peu éclairci, celui de l'augmentation de la dette depuis 1867. D'après les rapports publics, la dette du Canada, prise en bloc, était en 1867-68, de \$93,046,000; soit, en déduisant l'actif, nominalement de \$17,317,000, une dette claire de \$75,728,000. En 1872-73, la dette nette se montait à \$99,848,000, contre \$75,728,000 en 1867-68, donnant \$24,119,820 comme

augmentation nette de 1867-68 à la fin de 1873. J'ai entendu quelques-uns des honorables membres de l'opposition dire que l'augmentation de la dette, pendant notre administration, avait été énorme, et l'un d'eux a dit, l'autre soir, que, depuis 1873-74, la dette n'avait augmenté que peu ou point du tout, et en réalité de \$7,000,000 seulement.

M. MACKENZIE—Non.

SIR LEONARD TILLEY—Je crois que l'honorable député de Huron-Sud (M. Cameron) a dit cela.

SIR CHARLES TUPPER—Il a dit qu'il n'y avait pas eu augmentation de la dette.

M. MACKENZIE—J'ai dit qu'il n'y avait eu d'autre augmentation de la dette que celle nécessitée par les obligations que nos prédécesseurs en office avaient contractées.

M. CAMERON (Huron-Sud)—C'est rapporté dans le *Hansard*.

SIR LEONARD TILLEY—Le député de Huron-Sud a dit plus que cela. L'un des items qui constituent l'augmentation de la dette est un item de \$14,520,000, dépensés sur le chemin de fer Intercolonial. N'était-ce pas là une des augmentations nécessitées par les clauses de l'acte d'Union? Il y a ensuite une somme de \$13,859,000 pour le règlement des dettes des provinces. Cet item n'a pas augmenté les taxes du pays en général, bien que la mesure ait eu pour effet d'augmenter la dette et le passif de la Confédération; la somme retourna au peuple par les gouvernements locaux et les législatures. Le passif a été augmenté de \$28,379,000 par ces deux seuls items, pour ne rien dire des dépenses des canaux, de l'achat du Nord Ouest, des explorations du chemin de fer du Pacifique et autres matières de même genre. Ces deux items seuls s'élèvent à \$4,200,000, en sus de l'augmentation totale de la dette pendant cette période.

SIR CHARLES TUPPER—Si mon honorable ami veut me le permettre, j'attirerai l'attention sur l'avancé fait par l'honorable député de Huron-Sud (M. Cameron), avancé que l'on trouve à la page 705 des débats, formulé en ces termes: "La dette publique s'est à peine accrue d'une piastre pendant l'administration du dernier gouvernement."

M. CAMERON (Huron-Sud)—Si l'honorable monsieur veut bien référer au discours, il verra que je faisais allusion aux obligations considérables contractées antérieurement.

SIR LEONARD TILLEY—Eh ! bien, voyons ce qu'étaient ces obligations à la fin de l'année dernière. Nous trouvons que la dette claire était, à la fin de 1879, de \$147,481,070, formant une augmentation, pendant cette période, de \$47,632,607.86.

SIR CHARLES TUPPER—L'honorable député d'Oxford-Nord (M. Oliver) a dit que la dette publique de la Confédération était de \$147,481,557 lorsque mon honorable ami le député de Lambton a laissé le pouvoir. Et lorsqu'il arriva au pouvoir, cette dette était de \$140,000,000.

SIR LEONARD TILLEY—C'est exactement ce que j'ai dit. Le *Hansard* peut être exact ou non ; mais, en général, il passe par les mains des membres, et je me hasarde à dire que ce passage a passé par les mains de mon honorable ami de la gauche.

A présent, il y a une augmentation, pour cette période, de \$47,632,000, à laquelle il faut ajouter la dépense qui doit être faite en vertu des contrats passés par nos honorables amis de la gauche, à partir du 1er juillet dernier ; les engagements qu'ils ont contractés pour le canal Welland, le canal Lachine, le canal de Cornwall et le chemin de fer du Canada Central s'élevant à la somme de \$6,951,000 ; formant en tout \$54,500,000. Si nous ajoutons à cette somme les \$4,500,000 de l'indemnité des pêcheries, cela porte l'augmentation de la dépense sur le revenu à près de \$60,000,000 en six années.

Les honorables messieurs ont cité des extraits de mon discours de 1873, où je parlais des obligations que le Canada allait avoir à encourir, de \$10,000,000 à dépenser sur le chemin de fer Intercolonial, de \$20,000,000 à dépenser pour les canaux, dépenses que, d'après les recommandations d'une commission, on n'était pas tenu de faire dans les cinq ou six ans, ni même dans aucune période déterminée. Il s'agissait d'une commission nommée pour examiner et étudier le système général des canaux, afin qu'aucune somme ne fût gaspillée, mais que tout fût bien dépensé sous cet item général. J'estimai que la dépense, d'après ce rap

port, serait d'environ \$20,000,000. Alors l'engagement que nous avons contracté, et qui était de \$30,000,000 pour l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, portait cette somme à \$60,000,000 en tout. Il appert ainsi que, de la fin de 1873 à la fin de l'année dernière, c'est-à-dire depuis que nous avons laissé le pouvoir, la dette s'est accrue de \$60,000,000, et les honorables députés de la gauche diront encore que la dette ne s'est pas accrue pendant cet intervalle, ou qu'elle ne s'est pas accrue de plus que de \$7,000,000. Ce qui plus est, lorsque nous arrivâmes au pouvoir, non-seulement nous nous trouvâmes en face de ces obligations contractées, qui demandaient \$6,900,000 pour être exécutées complètement, mais nous trouvâmes les contrats de chemins de fer passés de telle façon que l'une, à l'est de Winnipeg, et l'autre, à l'ouest du lac Supérieur, ne pouvaient être d'aucune utilité à moins de compléter la section intermédiaire. Afin, donc, que les travaux sur ces sections coûteuses pussent être poussés immédiatement et que les dépenses faites sur les 400 milles du lac Supérieur à Winnipeg pussent être de quelque valeur par la suite, on considéra comme de la plus haute importance de construire au moins 200 milles au delà, dans cette fertile région, afin de retirer quelque profit des énormes dépenses déjà encourues. Ces dépenses s'imposaient ainsi à nous. Conformément aussi aux conditions acceptées par mon honorable ami de la gauche, nous nous sommes mis à même d'exécuter loyalement les engagements que son parti avait pris relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique.

Mon honorable ami de la gauche a dit, l'autre soir, que, lorsqu'il avait demandé des soumissions—à moins que je l'aie mal compris—pour la section de la Colombie-Britannique, dont le tracé fait par l'ex-gouvernement a été accepté par le gouvernement actuel, il n'avait agi ainsi qu'afin de s'assurer de ce que pourrait être le coût de l'entreprise. Il faut que j'aie mal compris mon honorable ami; car, lorsque je me rappelle les négociations qu'il a faites avec la Colombie, lorsque je me rappelle que lord Carnarvon et le gouvernement impérial furent admis dans la confiance, et qu'il s'engagea à construire le chemin pour 1890 s'il lui était impossible de le terminer plus tôt; et qu'en outre, il promit de donner à la Colombie Britannique \$750,000 au lieu de la portion du chemin qui devait être construite dans l'île, ou au lieu de

cette section, engagement qui fut ensuite rejeté par le sénat ; quand je me rappelle tout cela, et que je vois que ces messieurs ont donné avis d'une proposition d'arrêter les travaux dans cette partie du pays, je confesse mon étonnement, vu la position dans laquelle se trouvent mes honorables amis de la gauche par rapport aux obligations qu'ils ont solennellement contractées avec la Colombie Britannique et avec le gouvernement anglais par l'entremise de lord Carnarvon. C'est une question grave et sérieuse, en rapport avec cette dépense ; et je dois dire que j'ai été surpris, lorsque le vote a été donné quelques jours ensuite, de voir, à gauche, des membres voter pour une proposition qui, si elle eût été adoptée, aurait privé la Confédération des moyens qu'elle peut retirer pour construire ce chemin de la vente des terres, et condamné aussi les anciennes provinces à une augmentation de taxe pour le paiement final de cette dépense ; et ces messieurs vont, sans doute, voter avec l'honorable député lorsqu'il proposera une résolution à l'effet de ne pas continuer ces travaux, sachant, tout le temps, que les engagements que nous avons pris par traité doivent être remplis.

Lorsque le très honorable premier ministre a fait allusion, l'autre jour, à un état qui lui avait été remis et qui avait trait au revenu que nous devons vraisemblablement retirer des terres du Nord-Ouest, il y eut quelques sourires à gauche ; et sans doute ils vont dire, pour justifier leur vote d'aujourd'hui sur la question des terres, qu'il n'y a rien à en retirer, et que, par conséquent, ils n'ont rien sacrifié en votant contre la vente des terres. Je soutiens, néanmoins, que cette évaluation n'était pas exagérée ; mais supposons qu'elle fût un peu forte, en prenant la moitié seulement de la population que l'on calcule devoir aller au Nord-Ouest, en supposant que le chiffre des émigrants cette année n'ait été que de 12,000 au lieu de 24,000, en ajoutant 2,500 par année au lieu de 5,000, et ne comptant en outre que la vente de la moitié des terres mentionnées par le premier ministre, quel est le résultat ? Ces terres produisent en argent, en dix ans, suivant ce calcul, \$19,500,000, au lieu de 39,000,000 et cela laisserait une balance de paiements dûs sur les terres de \$16,000,000, pour le paiement de la dette. L'honorable député de Gloucester a appelé l'attention sur le fait que mon honorable ami le chef du gouvernement n'a pas parlé de l'intérêt

qui devra être payé pendant ce temps. Eh ! bien, notre calcul est celui-ci : que pour compléter le chemin depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à Winnipeg, ainsi que les deux cents milles au-delà, nous aurons à dépenser \$10,000,000 par année pendant deux ans. Et puis, la politique du gouvernement est de ne pas dépenser pour les travaux publics plus de \$5,000,000 par an, et on verra, en faisant le calcul, que la dépense pour les deux années, lorsque nous aurons terminé le chemin de la tête du lac Supérieur à 200 milles au-delà de Winnipeg, jointe à la dépense encourue pour les travaux de la Colombie-Britannique, n'excédera pas \$5,000,000 par année. A ce taux, d'après les calculs de M. Fleming, l'entreprise sera terminée dans les dix ans, entraînant une dépense de \$60,000,000. A présent, si nous calculons l'intérêt sur les \$10,000,000 pour cette année, \$10,000,000 pour l'année prochaine, \$5,000,000 par année ensuite, il se monte à \$18,500,000 en dix ans, un million de piastres de moins que la moitié de l'évaluation de mon honorable ami pour le paiement de l'intérêt, et laissant \$16,000,000 comme balance due, outre plus de 80,000,000 d'acres de terres non-vendues pour compléter le chemin.

Est-il déraisonnable de supposer que dans dix ans il y aura dans cette région 250,000 âmes ? M. Fleming a déclaré que le chemin depuis Winnipeg aux Montagnes Rocheuses coûterait au plus \$15,000 le mille — \$13,000 est son calcul, portant la dépense totale à quelque chose comme \$13,000,000 ou \$14,000,000 pour cette section. J'ai entendu l'honorable député de Gloucester dire que l'expérience, dans les autres provinces, est que les chemins de fer n'ont pas développé le pays. Comment ! supposons que nous ayons construit un chemin de fer à travers quelque partie du Nouveau-Brunswick, dont l'accès était difficile, et à travers des terres comme celles que nous avons sur les rives de la rivière Saint-Jean—et c'est là précisément l'espèce de sol que nous avons dans le Nord-Ouest—j'aimerais à savoir si ce chemin de fer ne serait pas un moyen efficace de développer et d'établir le pays. Eh ! bien, monsieur l'Orateur, puisqu'il en est ainsi, je crois qu'il y a tout lieu d'espérer et d'être confiant au sujet du brillant avenir de cette région.

Comme je l'ai dit dans mon discours sur le budget, nos embarras financiers ne dureront qu'un an ou deux. Après cela, notre voie sera

éclaircie, et comme le gouvernement aura le contrôle de l'entreprise, il pourra toujours restreindre les dépenses s'il voit quelque difficulté ; mais je suis persuadé qu'il verra que \$5,000,000 par année pour ce chemin et pour les 900 milles à l'ouest de Winnipeg ne sont pas une dépense extravagante.

Cette question est grave et sérieuse, sans doute, mais je sens que la possession de ce magnifique territoire, avec les facilités et les attraits qu'il offre aux émigrants du vieux continent pour leur établissement, nous met dans une position bien différente de celle que nous occupions avant d'acquérir cette région. Il en est de même pour le côté financier de la question.

J'en viens, maintenant, à considérer le tarif et ses effets pendant les derniers douze mois. J'ai dit, en faisant mon premier discours sur le budget, que l'effet le plus grave qu'on avait prédit comme devant résulter de la politique inaugurée par le gouvernement était que cette politique serait fatale à certaines provinces.

Eh ! bien, monsieur l'Orateur, j'ai voulu montrer brièvement que la province pour laquelle cette prédiction était plus particulièrement faite ne souffrirait pas beaucoup, selon moi, de la mise en force de ce tarif ; il s'agit du Nouveau-Brunswick.

L'un des honorables membres de cette Chambre a fait un discours remarquable sur ce sujet l'année dernière, et il en a fait un autre cette année ; mais comme ses avancés ne sont pas trouvés conformes aux faits, l'effet de ce discours ne sera pas aussi grand qu'au moment où il le prononça, et où ses amis l'entouraient pour le féliciter à ce sujet. Cet honorable membre (M. Ross,) pour montrer plus particulièrement que le tarif actuel avait été fatal à la province d'Ontario et à celle du Nouveau Brunswick, a dit que par suite de ce tarif les droits prélevés dans Ontario avaient augmenté de \$1,16 par tête, tandis qu'ils avaient augmenté de 27 centins seulement à Québec ; qu'ils avaient diminué de 9 cents à la Nouvelle-Ecosse et augmenté de \$1.40 au Nouveau-Brunswick. Maintenant, bien que les rapports de la dernière année n'embrassent qu'une période de quatre mois sous l'opération du tarif, si tels avaient été les résultats de ce tarif, l'honorable membre aurait fait une révélation au sujet de la différence de ses effets dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Mais lorsque j'aurai dit à la

Chambre que la différence par tête, pour la population, a été de 16 centins, pour la dernière année, dans Ontario, au lieu de \$1.16.

M. ROSS (Middlesex-Ouest)—Pour la dernière année ? Mais mon avancé était correct.

SIR LEONARD TILLEY—Vos chiffres relativement à la dernière année ne sont pas corrects. J'ai les rapports de la dernière année, qui montrent que l'augmentation, dans Ontario, n'a été que de 16 centins par tête, au lieu de \$1.16. Elle a été de 27 c. dans la province de Québec ; et au lieu d'être de \$1.40 au Nouveau-Brunswick, c'est une diminution de \$1.40 que l'on constate pour cette province.

M. MACKENZIE—Comment l'honorable monsieur classe-t-il les entrées faites à Montréal ?

SIR LEONARD TILLEY—Je prends simplement ses données relativement à l'augmentation des droits par tête de la population.

M. MACKENZIE—Si l'honorable monsieur donne des chiffres de son choix, je voudrais savoir comment il est parvenu à les former.

SIR LEONARD TILLEY—Ils proviennent des rapports du commerce. Si vous voulez les consulter, je vous montrerai les chiffres ; ils parlent pour eux-mêmes.

M. ROSS—J'ai référé à la proportion indiquée par le pourcentage.

SIR LEONARD TILLEY—Si vous consultez les rapports du commerce de la dernière année, où il se trouve un état comparatif du taux des droits de douane par tête (je suppose que c'est là que l'honorable monsieur a puisé ses données), et si l'honorable monsieur veut que ses avancés aient quelque effet sur le public, il ne faut pas qu'ils les fasse aussi incorrects et aussi sujets à contradiction. Je lui conseille d'exposer les choses telles qu'elles sont, au lieu de les changer de face et de parler d'une augmentation de \$1.40 lorsque c'est une diminution d'autant.

Cette diminution est arrivée comme ceci : En 1877-78, par suite du feu de Saint-Jean, il y eut une très forte augmentation d'importation dans la province du Nouveau Brunswick. Il en résulta une augmentation du taux par tête de la population pour cette année, et la consé-

quence a été que l'année dernière la proportion était de \$1.40 de moins. L'honorable député a dit ensuite, et son avancé a été corroboré par les honorables membres de l'opposition qui l'entouraient, que c'était là un fait difficile à déguiser. Cela montre seulement ce à quoi l'honorable député est capable de recourir pour faire pièce au tarif.

Je désirerais m'étendre un peu sur les effets qu'a eus ce tarif sur la province du Nouveau-Brunswick. L'un des honorables députés d'Ontario a fait allusion à une pétition venant de Saint-Jean, déposée sur le bureau de la Chambre et dans laquelle on se plaint du tarif : cette pétition portait environ 2,600 ou 2,700 signatures. J'ai constaté qu'il y avait juste autant de signatures qu'il y a eu de votes enregistrés pour l'ex-ministre des douanes à sa dernière élection. Et puis la pétition avait cet avantage que, dans une population de 40,000, où il y aurait 10,000 adultes du sexe masculin, dont un bon nombre ne seraient pas électeurs, il serait facile d'obtenir beaucoup de signatures parmi ces non-électeurs. En outre, je vois que cette pétition a été envoyée dans toutes les parties du pays. Elle ne dénote pas un grand changement dans l'opinion. Elle est très remarquable, en somme. Je m'étonne qu'elle n'ait pas été signée par tous ceux à qui elle a été présentée. Elle demande que l'on enlève le droit sur le sucre, la tarine, la fleur, et presque tous les articles d'importation. Je vois qu'un monsieur, partisan de ces messieurs de la gauche, était tout-à-fait d'avis que l'on enlevât les droits sur toute espèce de choses excepté sur un article qui l'intéresse fortement, attendu qu'il est actionnaire important dans la compagnie des mines de charbon de Spring Hill, et il a marqué en marge : "excepté le charbon." Il faut examiner une pétition soigneusement si l'on veut savoir quelle valeur y attacher. Je remarque qu'il y a une merveilleuse similarité dans la calligraphie des signatures, et un autre fait remarquable à propos de cette pétition, c'est que plusieurs parties en sont usées et salies, ce qui indique la somme de travail qu'il a fallu accomplir pour la faire circuler. Les signataires ont signé aussi une lettre conjointe à mon adresse et à celle des représentants des comtés, demandant que l'on se conformât à la pétition. Je n'ai reçu cette lettre que plusieurs jours après que j'eusse prononcé mon discours financier, alors qu'il était impossible de prendre ces sujets en considération et de les traiter.

Je viens maintenant à une affaire d'un caractère quelque peu per-

sonnel. L'honorable membre de Queen's, qui a pris sous ses soins la ville et le comté de Saint Jean, a lu un écrit soigné, indiquant le nombre des artisans et des commerçants de la ville de Saint-Jean, et il m'a pris à partie pour avoir fait, relativement aux effets de la Confédération, des calculs, financiers ou autres, qui se sont trouvés entièrement faux. Je puis dire, à ce propos, quant à la question de Confédération, que l'honorable monsieur a rapporté, comme il l'avait déjà rapporté antérieurement, le fait que j'avais dit que la taxe des douanes et de l'accise, en vertu des arrangements pris à Québec, serait de \$2.75 ou \$3.00 par tête. Mais quels sont les faits? Si nous nous rappelons les arrangements pris après la réunion de Québec, et les concessions et modifications faites plus tard, on verra que la somme que nous recevons au Nouveau-Brunswick comme intérêt sur les dettes et les subsides est de \$3.00 par tête de la population actuelle, ce qui est plus que la taxe nécessaire était supposée devoir être d'après l'arrangement primitif. Je n'hésite pas à dire, et il est facile de le prouver, que le Nouveau-Brunswick a reçu une somme égale à ce qu'il a payé, année par année, au trésor fédéral, sans payer, jusqu'ici, une cent d'intérêt sur les dépenses encourues pour le chemin de fer du Pacifique, les canaux et le service civil. En dépit de cela, je suis accusé ici d'avoir fait un arrangement qui a été préjudiciable, financièrement, à la province du Nouveau-Brunswick.

Au sujet de la condition de cette partie de la Confédération, j'ai donné, l'autre jour, quelques chiffres relatifs aux effets de la politique nationale sur les industries manufacturières dans cette province. A la fin de la session, j'ai dit qu'on avait demandé une charte pour l'établissement d'une raffinerie de sucre. Comme il n'avait rien été fait en vertu de cette charte, on tourna en ridicule l'allusion faite par moi à la raffinerie projetée de Moncton. L'autre jour, j'ai cru devoir télégraphier à M. Harris au sujet de cette raffinerie, et j'ai reçu une réponse de son associé, qui me disait qu'ils ont commencé la construction d'une raffinerie de sucre, et que M. Harris est en Angleterre pour acheter des machines.

SIR ALBERT J. SMITH—Combien d'hommes emploiera-t-elle?

SIR LEONARD TILLEY— Elle en emploiera assez pour que, par son

influence sur la ville de Moncton, et par le mouvement qu'elle imprimera au commerce, mon honorable ami de la gauche ne puisse, à la prochaine élection, être aussi bien appuyé qu'il l'a été jusqu'ici dans cette localité.

J'ai télégraphié ensuite à un vice-président de la compagnie de serrures et d'articles en cuivre, qui a été fondée avec un capital de \$200,000, dont \$60,000 payées. Il me dit que l'édifice est debout, et qu'ils commenceront les opérations le premier de mai. L'honorable monsieur a dit : " Oh ! cette entreprise était projetée depuis longtemps." Un homme industriel, résidant de Moncton, avait inventé une serrure pour laquelle il obtint un brevet, mais il lui fut toujours impossible, avant l'adoption de la politique actuelle, de manufacturer l'article. A présent, non-seulement ils fabriquent la serrure, mais ils ont été joints par un capitaliste américain, et ils se proposent de manufacturer toutes espèces d'articles en cuivre et en plaqué. Pour ce qui est de la filature de coton de Saint-Etienne, dont M. Weldon a parlé, j'ai reçu un télégramme du secrétaire qui m'autorise à dire que \$80,000 de capital ont été souscrites, que le succès de l'association est assuré, et que l'avancé de M. Weldon est absolument dénué de fondement. On a fait allusion aussi à la Compagnie d'écrous et de boulons. J'ai télégraphié à M. Levy Young, le promoteur de cette entreprise, et il me dit que la construction des bâtiments commencera vers le premier de mai, et qu'ils ont déjà des commandes pour autant qu'ils peuvent en exécuter en six mois. Je considère que ceci semble indiquer qu'il y a quelque prospérité dans la province, que l'on dit être menée à la ruine par la politique du gouvernement actuel, et j'ai la confiance que le peuple de cette province fera preuve d'autant d'esprit d'entreprise que le reste de la Confédération.

Relativement à l'état prétendu de pauvreté de cette région, j'ai des rapports de banques d'épargne pour les dépôts faits en janvier, février et mars. Ces rapports peuvent donner quelque idée de la condition des classes ouvrières. Quels sont les faits ? Ces rapports montrent que, durant ces trois mois, il a été déposé \$88,000 de plus qu'il n'a été retiré, tandis qu'il avait été retiré \$16,000 de plus que déposé pendant la même période de l'année précédente. Quel a été l'effet de la politique sur le revenu ? Le revenu prélevé pendant les six premiers mois de la pré-

sente année est moindre de \$100,000 que pour la période correspondante de l'année précédente ; ajoutez à cela \$40,000 de droits sur le sucre collectés cette année à Montréal au lieu de Saint-Jean, et vous avez \$60,000 de moins de taxes sur le peuple, sous forme de droits de douane, que l'année précédente. On pourra dire, d'un autre côté, que ceci est une preuve de la pauvreté du peuple. Mais à ce compte, le revenu collecté en mars étant de \$13,000 au dessus du mois de mars précédent et pendant les dix années qui ont précédé le fen, cela est une preuve du retour de la prospérité. L'honorable député de Queen's dit que tous ses approvisionnements lui coûtent plus cher cette année que l'année dernière. Il a admis, en même temps, que la réduction des droits sur la mélasse et le thé compensaient pour le droit sur la farine de blé-d'inde. Maintenant, les témoignages sont plutôt contradictoires ici, puisqu'il dit qu'il n'y a pas eu d'augmentation dans le prix de l'avoine, des provisions et du porc ; et si le thé et la mélasse sont à meilleur marché, comment se fait-il que le prix des objets de consommation pour les chantiers est si augmenté ?

L'honorable monsieur a reconnu, ainsi que l'honorable député de Northumberland, que leurs prédictions à l'effet que les gages augmenteraient ne s'étaient pas accomplies. Eh ! bien, je comprends ceci : que s'ils obtiennent plus pour leur bois que l'année dernière, et si les provisions des hommes coûtent plus qu'autrefois, ainsi qu'ils le prétendent ; et comme ces messieurs contrôlent dans une large mesure le travail et le prix du travail dans leur région, ils auraient dû, pour se conformer à la loyauté la plus vulgaire, élever les gages de leurs hommes ; ils auraient, en agissant ainsi, été plus conséquents après leurs grandes protestations de pitié pour le pauvre.

Relativement au commerce avec les Indes Occidentales, je dois dire ici que ce commerce a considérablement contribué à augmenter la valeur et le revenu des navires de faible tonnage, et les côtiers reçoivent maintenant des cargaisons telles qu'ils n'en ont pas reçues depuis de longues années.

SIR ALBERT J. SMITH—Où ?

SIR LEONARD TILLEY—Dans les ports du Nouveau-Brunswick. Il se construit actuellement à Saint-Jean un grand nombre de vais-

seaux, expressément pour le commerce avec les Indes Occidentales et pour le commerce avec les Etats-Unis. Les prix de transport sont plus élevés, et je tiens d'une autorité indiscutable que depuis le mois de décembre dernier, le nombre des vaisseaux, dans le port de Saint-Jean a été plus grand qu'il n'avait été depuis dix ans, pendant la même période. Je ne dis pas que tout ce résultat est dû à la politique nationale, mais assurément cela montre que la politique nationale n'a pas ruiné Saint-Jean, ni le Nouveau-Brunswick, et que Saint-Jean n'est pas dans l'état de banqueroute et de délabrement décrit par les honorables messieurs de la gauche. Vous pouvez parcourir cette ville et la province elle même, comme j'ai eu l'occasion de le faire, et je n'hésite pas à dire, puisque je parle de cette province et de sa condition présente, des banqueroutes qui y sont arrivées et dont l'on attribue la cause à la politique nationale, que ces banqueroutes sont moindres que dans aucune autre partie du pays, en proportion du chiffre de la population, et je demande aux honorables messieurs de la gauche de nommer deux hommes, ou même un seul homme, qui ait été conduit à la banqueroute par la politique nationale. Ils ne peuvent le faire. C'est lorsqu'on leur demande des détails qu'ils sont incapables d'établir leurs avancés. Lorsqu'ils attaquèrent les industries de la ville de Sainte-Catherine, ils reçurent leur réponse ; et il en est ainsi chaque fois qu'on leur demande de préciser ; ils reçoivent une réponse nette et positive à leur avancés. De même relativement à Saint-Jean. Sur ce point, on peut se procurer les informations en vingt quatre heures, s'il en existe. Je demande qu'on me cite le nom d'un seul homme qui ait été forcé à faire banqueroute en conséquence de la politique nationale.

SIR ALBERT J. SMITH—Comment pourrait-on établir cela ?

SIR LEONARD TILLEY—Comment établir ceci ? Mais on a fait l'assertion au contraire. Cependant, si les honorables messieurs qui ont fait cette assertion n'en savent rien, s'ils n'ont aucune preuve à cet égard, s'ils ne peuvent prouver qu'un seul homme ait été conduit à la banqueroute par la politique nationale, comment peut-on affirmer qu'un grand nombre ont été poussés à la banqueroute par la politique nationale ? Si cela ne peut être prouvé, je demande comment on peut affirmer le contraire, et pourquoi ?

Le fait est que sur le nombre de ceux qui ont fait faillite à Saint-Jean depuis lors, il n'y en avait peut-être pas un qui ne fût insolvable au lendemain du feu. Je voudrais savoir, monsieur l'Orateur, ce qu'il serait advenu dans les différentes parties de la Confédération si nous n'avions pas eu la politique nationale, qui a donné la vie aux diverses industries de cet immense pays ?

Laissant maintenant le Nouveau Brunswick pour le moment—car j'ai l'avantage de répliquer à tout ce qu'on peut dire du côté de l'opposition—j'arrive à la question des manufactures. J'ai dit brièvement, relativement aux manufactures du pays, qu'après en avoir visité un grand nombre, le résultat de mes observations a été de me convaincre que la politique nationale avait eu sur elle des effets satisfaisants. L'honorable chef de l'opposition a dit que la moitié des manufacturiers objectaient au tarif, et il a fait allusion à ma visite à London comme preuve. J'ai visité en tout vingt-neuf centres manufacturiers, dont plusieurs étaient placés dans les districts industriels les plus importants ; ce que j'ai vu dans ces tournées m'a satisfait, et j'ai constaté que la grande masse des manufacturiers étaient satisfaits comme moi ; presque tous m'ont déclaré qu'ils avaient bénéficié de la politique nouvelle.

On a parlé vaguement du fait qu'à London j'aurais été assiégé par un grand nombre de mécontents. Or, ma visite dans cette ville a été satisfaisante. Il est bien vrai que j'ai vu, le samedi soir, quelques messieurs qui avaient certaines représentations à faire. Je m'arrangeai pour les rencontrer le lundi à l'hôtel-de-ville et y discuter les différentes matières qu'ils avaient à soumettre. Et je les rencontrai en effet.

L'un se plaignit des frais de port imposés dans le port Stanley, et demanda leur abaissement ; un autre, boucher et marchand de viande de porc, croyait que la différence établie quant au poids entre les cochons vivants et la viande de porc, pour l'exportation, constituait une injustice pour la classe à laquelle il appartenait ; cette représentation a été prise en considération par le ministre des douanes, et des concessions ont été faites. Un autre de ces messieurs, commerçant de fourrures, avait des griefs relativement aux droits imposés sur une certaine espèce de feutre, mais il m'avoua en même temps qu'un autre commerçant, son ami et voisin, engagé dans la même branche de commerce, était parfaitement satisfait du tarif—ce que je savais déjà, car j'avais vu le commerçant en

question, qui, entre parenthèse, était un zélé partisan des honorables membres de l'opposition, et il m'avait déclaré être parfaitement satisfait du tarif et n'avoir rien à suggérer à ce sujet.

J'ai visité les ateliers de carrosserie mentionnés par les honorables membres de l'opposition. Les carrossiers ont objecté au droit de 30 par cent sur certains matériaux entrant dans la fabrication des carrosses. Pourtant, les honorables messieurs ont dit que le tarif avait tué ce commerce avec l'Australie. Comment cela pourrait-il être, puisqu'il disait y avoir une retenue sur les matériaux servant à la fabrication des carrosses exportés? C'est probablement l'établissement d'un droit identique, l'adoption d'une politique semblable par l'Australie, qui a ruiné notre commerce dans cette branche, et non pas notre propre politique nationale. Nos fabricants ne devaient payer aucun droit sur les articles exportés.

Ils s'expédie une grande quantité de fourgons et d'instruments aratoires à Manitoba. Un fabricant d'instruments aratoires m'a dit, pendant que j'étais à London, qu'il avait reçu de Manitoba des commandes pour \$60,000 d'instruments et de fourgons, à exécuter au printemps.

J'ai visité une fabrique de meubles, qui venait de se rouvrir, et j'ai trouvé le personnel tout confiant dans le succès. Les mots : "succès à la politique nationale" étaient inscrits sur tous les points de l'établissement. Et à quelle œuvre les ai-je vus appliqués dans cette fabrique? Je les ai trouvés fabricant des charpentes de sofas, un article qui n'avait jamais été fabriqué à cet endroit auparavant, mais qu'on avait fait venir de Chicago jusque là, et qu'ils préparent maintenant pour les petits tapissiers. C'est ainsi une nouvelle branche d'industrie.

Je me rendis ensuite à un atelier de matériel roulant, et j'ai trouvé les fabricants engagés dans la construction de wagons pour le chemin de fer du Sud. Qu'on me permette de dire ici que la politique nationale a eu cet effet de faire construire en Canada des locomotives et des wagons qui, sans elle, eussent été construits aux Etats-Unis. A Montréal, un nombre immense d'ouvriers ont été employés à la fabrication du matériel roulant.

Je n'ai pas été seulement à London, mais j'ai été encore à Brantford, sur la route de London, et j'y ai rencontré un grand nombre de

gens qui donnaient autrefois leur appui aux honorables messieurs de la gauche, et dont l'un qui avait, suivant sa propre expression, été un membre constant du parti libéral, s'exprimait comme suit au milieu d'un discours qu'il prononça dans un banquet : "J'ai appartenu pendant vingt-sept ans au parti libéral. Je n'ai pas approuvé sa politique de libre-échange ; cependant, j'ai appuyé ses chefs dans toutes leurs mesures. Je suis engagé dans un commerce où nous avons eu peine à nous tirer d'affaires depuis quatre ans. J'allai à Ottawa. Je fis appel au gouvernement. J'exposai à l'ex-ministre des finances nos embarras, notre état désespéré et les conséquences qui résulteraient s'il ne se produisait pas d'amélioration. Je lui dis : "Voyez, nous périssons, il nous faut de l'aide.—Retournez-vous-en alors, me répondit l'ex-ministre des finances, et périssez." Dois-je, après cela, être appelé traître à mes principes, parce que, étant dans cette condition désespérée, je me suis cramponné au bateau de sauvetage construit par sir John Macdonald pour nous sauver ? Je gagne ma vie aujourd'hui, mes bénéfices sont faibles, mais néanmoins je puis faire fonctionner mon moulin et garder mes employés."

J'ai visité un autre fabricant, partisan politique des honorables messieurs de la gauche. Comme nous traversions sa localité, nous vîmes nombre de figures souriantes. Il me dit alors : "Vous avez beaucoup d'amis ici, et je ne serais pas étonné du tout s'ils vous acclamaient ; s'ils le font, je ne m'y objecterai pas, je vous assure."

Je visitais un établissement dans une autre ville. L'un des associés me le fit voir, et l'on se montra très-satisfait. Je vais vous rapporter la conversation qui eut lieu entre nous dans la soirée, après que nous eûmes parcouru l'établissement. Quelqu'un me demanda : "Avez-vous vu M. un tel ?" Je répondis que non. "Je l'ai vu l'autre jour, moi, reprit-il, et je lui dis : M. Tilley vient ici dans quelques jours, vous allez sans doute lui faire voir votre établissement. Il m'a répondu : Je ne veux pas voir M. Tilley. Je ne veux pas admettre que la politique nationale nous a fait du bien, et il me faudrait faire cet aveu si je le vois." Bien que ce témoignage fût involontaire, il n'en établissait pas moins que ce monsieur était satisfait et que ses affaires étaient dans un état prospère.

J'ai été à Ganaroque, où j'ai visité plusieurs établissements dont les

propriétaires appartenait aux deux couleurs politiques, et, à une seule exception près, tous ont admis que le changement de tarif leur avait profité, et de toutes les villes de même ordre que j'ai vues dans le pays, il n'en est pas une qui montrait plus d'activité que celle-ci.

J'ai visité les principaux centres industriels, y compris Oshawa, Belleville, Montréal, Sherbrooke et Almonte, et j'y ai conversé avec les manufacturiers et les marchands. Almonte est un centre industriel important pour les lainages, à cause, en grande partie, du magnifique pouvoir d'eau qu'il possède. J'ai vu que dans les principaux établissements de cette localité qui étaient fermés quelque temps auparavant, on travaillait maintenant après les heures ordinaires. Le plus considérable avait acquis des mécanismes nouveaux, voulant profiter des meilleures inventions pour le tissage des étoffes nouvelles. Dans les autres fabriques, il y avait aussi un surcroît de travail. Les ouvriers tisserands reçurent, le jour où j'étais là, ou le jour suivant, une augmentation de salaire d'environ 10 pour cent, ou peut-être une augmentation de 10 centimes sur leur salaire quotidien. On m'indiqua la construction élevée pour servir de manufacture de meubles, et quelqu'un m'a demandé ici si je l'avais visitée. Oui, cette manufacture me fut montrée; l'on me rapporta qu'elle avait brûlé en 1876, et que la ville d'Almonte avait consenti à donner un bonus de \$10,000 pour sa reconstruction. L'édifice a été reconstruit, et la ville ayant failli à sa promesse, il attendait un occupant; mais il n'attendra pas longtemps, j'en ai la confiance, sous le régime protecteur. Le retard provient de ce que l'incendie a fait perdre à la compagnie son capital, et de ce que le bonus promis a été refusé. Les autres industries de la ville, particulièrement les lainages, étaient dans un état très florissant.

Partout où j'ai été, j'ai constaté de l'amélioration. Prenez, par exemple, Montréal, où l'on calcule qu'il y a aujourd'hui 4,000 ouvriers de plus qui sont employés, avec de meilleurs gages qu'il y a douze mois et sans interruption dans le travail. Il y a un grand atelier de machines où l'on fabrique des instruments et mécanismes pour les raffineries de sucre, et d'autres machines pour de nouvelles manufactures; vous trouverez aussi dans plusieurs parties du pays des ateliers de fabrication pour les machines. Cette branche a reçu un nouvel élan, et les établissements en question construisent des engins, des locomotives et autres machines pour les industries nouvelles.

Je ne saurais demander de meilleure preuve du succès obtenu par la politique nationale que le fait de la construction de nouvelles fabriques de drap et de coton et celui de l'agrandissement des fabriques existantes. Un monsieur qui était ici à la dernière session, et qui avait combattu le droit sur les lainages communs, est allé ensuite en Angleterre et en a rapporté des machines qui y servaient auparavant, pour une fabrique de drap construite à Montréal, et dans laquelle il employait cent personnes trois mois après le changement de tarif. Un atelier de confection d'habits, à Montréal, emploie présentement 900 ouvriers. Passez en revue les manufactures l'une après l'autre, et vous trouverez le nombre des ouvriers augmenté et l'ouvrage abondant.

Ces messieurs de la gauche disent que ce sont d'immenses monopoles qui absorbent injustement les pauvres gains du peuple. J'ai en mains des états fournis par les fabricants eux-mêmes, et qui montrent que le prix des cotonnades, blanchies et non blanchies, était, le 21 février, dans tout le pays, aussi bas qu'à Boston, plus la différence de l'impôt que l'on savait. J'ai demandé aux fabricants et obtenu d'eux des renseignements sûrs. Il y a une différence de moins d'un centin par livre sur le poids du coton tissé, en faveur de Boston ; mais ici les fabricants donnent trois mois de crédit et un escompte de dix pour cent, tandis que dans le Massachusetts on ne donne que deux mois et cinq pour cent d'escompte, ce qui égalise à peu près les prix dans les deux pays.

Relativement aux lainages, prenant les prix de la laine de 1873 à l'année courante, voyons les profits sur la fabrication d'une livre de laine : en 1872, 52c. ; en 1873, 42c. ; en 1874, 43c. ; en 1875, 47c. ; en 1876, 49c. ; en 1877, 46½c. ; en 1878, 41½c. ; et en 1879, 30c. ; c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1879. Voici, maintenant, quel est l'état pour le commencement de 1880. La différence entre le prix de la laine, par livre et le prix de 12½ onces d'étoffe par verge : en 1870, 55c. ; 1871, 35c. ; en 1872, 40c. ; en 1873, 45c. ; en 1874, 40c. ; en 1875, 40c. ; 1876, 40c. ; en 1877, 35c. ; en 1878, 30c. ; 1879, 30c. ; en 1880, 35c. Le droit était de 15 par cent dans les premières années et de 17½ dans les dernières ; mais ces marchandises se vendent à présent avec plus de profit pour les fabriques de drap qu'auparavant.

J'ai un état relatif aux couvertes grises et blanches, et cet état

montre que les profits par livre sont augmentés dans la même proportion. Je conversais, il y a quelques jours, avec un monsieur qui fait de fortes affaires dans cette branche, et il me disait que, à venir jusqu'à la récente augmentation dans le prix de la laine, le coût des couvertes de Cornwall, nonobstant l'élévation du droit, n'a pas augmenté. Lorsque le prix de la laine s'éleva de 22c. à 35c. par livre, les fabricants de cotonnades et de lainages durent augmenter leurs prix dans la même mesure. Il en résulte que le consommateur paye les cotonnades et les draps fabriqués en Canada à meilleur marché que si l'ancien tarif était encore en opération.

Nous arrivons maintenant au prix du sucre. Mon honorable ami et voisin (M. White) a fait quelques exposés très complets et très clairs. Il a parlé du nombre des ouvriers employés dans les raffineries, et de l'augmentation de l'ouvrage dans cette branche non seulement pour ce qui concerne le raffinage même, mais encore dans la fabrication des barrils, le charriage, etc.

Un point important a été laissé de côté par les honorables messieurs de l'opposition. Sous l'ancien tarif, le sucre au-dessus du numéro 13 payait un centin par livre et 25 pour cent de droit. Or qu'avons-nous fait en réajustant le tarif l'an dernier? Nous avons décidé que tous les sucres, du numéro 14 et au-dessous jusqu'au numéro 9 payeraient $\frac{3}{4}$ c. par livre et 25 pour cent. Cette qualité de sucre, dont je tiens un échantillon dans mes mains, est un excellent sucre d'épicerie, qui pourrait servir sur n'importe quelle table. Un sucre de première qualité très recherché, se vend, aujourd'hui, $\frac{1}{2}$ cent par livre de moins que sous le tarif des honorables messieurs de la gauche. Le droit spécifique sur ce sucre est de $\frac{1}{4}$ c. par livre de moins, et s'il est importé directement au Canada, le droit de 25 pour cent dont il est chargé ne s'étend pas au coût des boîtes et autres frais, mais seulement au prix primitif, qui détermine le prix aujourd'hui pour le consommateur, $\frac{1}{2}$ c. de moins par livre que sous l'ancien tarif; et à chaque degré, entre 13 et 9, bon sucre de table, il coûte $\frac{1}{4}$ c. de moins par livre, par le fait que les 25 c. ne s'étendent pas aux frais.

UNE VOIX—Ce n'est pas le sucre raffiné.

SIR LEONARD TILLEY—Non, certainement ; mais l'honorable monsieur nous a dit que le tarif était désavantageux au pauvre. Du moment que nous pouvons établir que le sucre du riche, aussi bien que celui du pauvre, est admis à $\frac{1}{2}$ c. de moins par livre qu'autrefois, et le sucre entre les numéros 13 et 9 à $\frac{1}{4}$ c. de moins qu'avant l'établissement du tarif actuel, le cri relatif aux inconvénients qui découlent pour le pauvre du changement de droit sur le sucre est absurde.

Il s'agit ici de beaucoup plus que l'emploi d'un grand d'hommes à Montréal, Halifax, Moncton, Hamilton et autres villes—il s'agit du commerce direct entre le Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et les Indes Occidentales. Avec ce commerce, un navire qui quitte un de nos ports avec une cargaison de bois ou de poisson pour les Indes Occidentales, peut trouver une cargaison de retour en sucres pour Halifax, Saint-Jean ou Montréal. L'expéditeur qui envoie une cargaison d'effets canadiens, peut, de cette façon, obtenir de meilleures conditions pour le transport, les profits des propriétaires de navires augmentent, en même temps que ceux de l'expéditeur par suite de la diminution des prix du fret.

Le député de Middlesex-Ouest (M. Ross) a dit que la différence, sous le rapport de la quantité, entre le sucre importé d'Angleterre et le sucre importé au Canada des Indes Occidentales, sous le nouveau tarif, était seulement de 4,700 tonnes par année. Il verra que cette différence se monte à 26,000 tonnes. Les navires canadiens qui vont aux Indes Occidentales peuvent demander des prix moins élevés pour le transport lorsqu'ils ont ces chargements de retour, et ils peuvent obtenir des prix plus élevés et faire de meilleurs profits lorsqu'il y a compétition parmi les marchands. Il est vrai que les navires étrangers viennent de Cuba avec des cargaisons pour Montréal ; mais cela a ses avantages, puisqu'ils prennent ici des chargements de nos grains, et contribuent ainsi à étendre le commerce du Canada avec les autres pays. Ces navires, apportant le sucre et le charbon requis pour le raffinage, se procurent des cargaisons à Montréal à des prix qui les mettent en état de faire la concurrence avec des vaisseaux de New-York, et de s'emparer ainsi de nos exportations pour la voie du Saint-Laurent.

On dira peut être : vous entravez le commerce d'exportation par votre politique nationale. Je réponds à cela :

Est-ce que le tonnage n'est pas plus fort pour cent tonnes de laine importées ici que pour les produits de cent tonnes ? Est-ce que le tonnage n'est pas plus fort pour le fer importé brut, que pour le fer manufacturé, et ainsi de suite pour les autres articles ? Que l'honorable monsieur (M. Mackenzie) conteste cela, s'il le peut.

La politique nationale encourage notre commerce maritime, et en même temps elle développe le Nord-Ouest. Nous dépensons des sommes considérables pour améliorer notre navigation intérieure et favoriser notre commerce par le Saint-Laurent. Nous avons à lutter contre la concurrence active des Américains, à qui la forte émigration qui se porte vers leur pays procure des chargements de retour pour leurs navires. Mais nous aurons dorénavant des vapeurs pour transporter les émigrants européens qui iront s'établir dans notre Nord-Ouest et remporter en retour les produits de cette région et des anciennes provinces, à prix réduits ; ce qui nous permettra de lutter contre nos voisins. De ce côté aussi, nous reconnaitrons les avantages de la politique nationale. Qu'elle fonctionne bien, que le pays se développe, et notre exportation par la voie du Saint Laurent sera plus forte que jamais et notre commerce de transit augmentera en proportion.

Quant à l'assertion que le tarif actuel a fait monter le prix du sucre de $\frac{3}{4}$ c. ou de $1\frac{1}{2}$ c. par livre, les prix des mois de novembre, décembre et janvier derniers établissent que cet article s'est vendu, au contraire, un peu meilleur marché que sous l'ancien tarif. Nous ferons encore mieux si nous achetons lorsque les prix seront plus élevés et que la différence en notre faveur sera plus forte. Nous excluons l'article américain, en ajoutant à la valeur de ce sucre le montant de leur prime d'exportation. Nos voisins peuvent surmonter cette difficulté quand ils le voudront en réduisant leurs primes. Mais il n'y a pas d'objection à une compétition qui aurait pour effet de maintenir notre sucre raffiné dans des prix raisonnables. La compétition de la mère-patrie sera assez forte. Elle n'impose pas de droits sur les sucres bruts, que ses marchands achètent aux conditions les plus favorables, avec capital à 3 ou 4 pour cent. La main-d'œuvre est à bon marché, et ils peuvent opérer le

transport aux Indes Occidentales ou au Canada pour un peu plus que nous ne payons pour le transport des Indes Occidentales ici. Avec la compétition anglaise, il serait impossible à nos marchands, le voulaient-ils, de faire payer trop cher leurs produits au peuple.

Et, à ce propos, permettez-moi de rappeler la remarque que j'ai faite dans une occasion, où l'on faisait allusion à l'augmentation du prix du sucre et du thé, à savoir que les entrepôts de Montréal et d'Halifax étaient bien approvisionnés, et que l'approvisionnement n'était pas tout entre les mains de MM. Redpath, mais aussi dans celles des marchands des principales villes, qui avaient importé cette qualité de sucre à la faveur du tarif et qui le vendaient à leurs pratiques, et que, au lieu de vingt millions de livres ils avaient trois fois cette quantité, et les profits ont été réalisés par des Canadiens au lieu de l'être par le peuple des Etats-Unis. On me tourna en ridicule, et on dit qu'il était très-extraordinaire d'entendre le ministre des finances, ou qui que ce soit dire que le peuple devrait se féliciter de ce que les prix avaient augmenté. Ces prix, monsieur l'Orateur, auraient augmenté légalement, sans le nouveau tarif, mais avec la différence que nous n'en aurions pas bénéficié. En visitant un entrepôt à Hamilton, je dis au propriétaire : "Ainsi, le prix du thé a beaucoup augmenté." Il me répondit que oui. Avec le système des deux ou trois dernières années, une forte partie du *stock* maintenant au Canada serait à Boston et New-York, aux mains des trafiquants américains, tandis que, aujourd'hui les profits provenant de l'avance prise dans la bourse de Canadiens. Avons-nous tort de complimenter ceux-ci sur l'adoption d'un tarif qui leur a donné ces profits au lieu des Américains ?

Relativement au cultivateur, si son sucre ne lui coûte pas plus, et si le sucre que consomment la plupart de nos gens coûte moins ; si les cotonnades qu'on lui offre en vente ne coûtent pas plus ; si les lainages ne lui coûtent pas plus, quelle différence cela lui fait-il ?

Quant au coût de la farine, j'ai ici un relevé de la farine placée sur les marchés du Nouveau-Brunswick pendant la dernière année. L'auteur de ce relevé dit :

“ Le relevé ci-joint indique le coût comparatif de la farine américaine et d'une marque de farine canadienne, de même qualité :

	Farine Am.	Farine Can.
Janvier, 1879, 13 au 20	\$6.00	\$5.70
Février, “ “	6.05	5.75
Mars, “ “	6.05	5.75
Avril, “ “	6.10	5.85
Mai, “ “	6.10	5.85
Juin, “ “	6.10	5.85
Juillet, “ “	6.10	6.10
Août, “ “	6.10	6.10
Septembre, “ “	6.50	6.30
Octobre, “ “	7.75	7.20
Novembre, “ “	7.75	7.20
Décembre, “ “	7.75	7.20

“ La farine importée des Etats-Unis, dont la quantité était limitée, était une forte farine de boulanger, faite du blé du Minnesota, d'une qualité telle qu'il ne s'en récolte pas en Canada, excepté dans le Nord-Ouest, et une farine inférieure pour le pain de matelot. Les prix donnés sont ceux du jour, et montrent que le droit de 50c. par barril n'a pas fait sensiblement augmenter le prix pour les consommateurs.”

SIR A. J. SMITH—Ce monsieur est il en faveur du droit ?

SIR LEONARD TILLEY—Je ne sais pas s'il est en faveur du droit ou non, mais il est en faveur de la politique. C'est un des plus gros marchands du Nouveau-Brunswick, et il donne ces chiffres comme résultat de l'expérience qu'il a faite de la politique.

Il est six heures, et l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir

SIR LEONARD TILLEY—Dans mon discours cette après-midi, j'aurais voulu soumettre certains documents qu'il me fut impossible de retrouver dans le moment. Je les ai maintenant en ma possession, et comme les exposés que j'ai faits n'ont pas trait à ces documents la Chambre me permettra peut-être d'en parler maintenant.

Relativement aux assertions de l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Ross) j'ai ici un tableau pris des rapports du commerce et de la navigation pour 1879, No. 8, page XXV, qui établit la proportion des droits de douane qui ont été payés par tête, suivant le chiffre de la population, pour chaque province et pour la confédération, de 1868 à 1869. Je vois par ce relevé qu'en 1878, le montant par tête, dans Ontario, a été de \$2.90, tandis qu'en 1879 il était de \$3.06, soit une

différence de 16 cents, au lieu de \$1.16, comme l'avait dit l'honorable député de Middlesex-Ouest. Au Nouveau Brunswick, les droits de douane, en 1878, étaient de \$5.07 par tête, et en 1879, de \$3.67, soit une différence *per capita* en faveur de 1879, de \$1.40 de moins qu'en 1878, au lieu de \$1.40 de plus, comme l'a affirmé le député de Middlesex-Ouest.

M. ROSS—Le discours que cite l'honorable monsieur n'a pas été rapporté correctement. La version du *Hansard* n'est pas fidèle. Je me rappelle parfaitement ce que j'ai dit. Mes paroles n'ont pas été rapportées ainsi dans le *Globe* de Toronto, ni dans aucun des compte rendus que j'ai lus. C'est une fausse représentation quant à la différence par tête et par cent.

SIR LEONARD TILLEY—J'ai vu le *Globe* de Toronto le lendemain. Je supposais qu'un discours prononcé avec une telle force et un pareil effet aurait paru en entier. Je me hasarderai à dire que personne ne fut plus félicité par ses amis politiques que l'honorable monsieur ne l'a été à l'occasion de ce discours, et cela pour la raison qu'il avait fait des assertions erronées, comme j'en ai donné un exemple. Je remarquai la chose dans le temps, et je me demandai si je n'y ferais pas allusion alors ou si je devais attendre l'occasion de répliquer. En voyant le *Globe* le jour suivant, je vis, à ma grande surprise, que le discours de l'honorable monsieur, qui aurait pu couvrir deux ou trois colonnes au moins, n'occupait qu'un très petit espace. Je n'y pouvais rien comprendre, à moins de penser que quelques-uns de ses collègues eussent averti les reporters qu'il n'était pas à propos de publier le discours en entier. En consultant le compte-rendu des *Débats*, je me confirmai dans cette impression. L'honorable monsieur avait dit (*Débats*, page 644.)

“ Je vais citer un fait ou deux pour démontrer quels sont les résultats du tarif. Les droits payés sur les marchandises qui en sont frappées ont augmenté, l'année dernière : pour Ontario, dans la proportion de $2\frac{1}{2}$ pour cent ; pour Québec, dans la proportion de $1\frac{1}{4}$ pour cent ; pour la Nouvelle-Ecosse, dans la proportion de $2\frac{1}{2}$ pour cent ; pour le Nouveau-Brunswick, dans la proportion de $3\frac{1}{4}$ pour cent ; pour la Colombie Britannique, dans la proportion de $2\frac{1}{5}$ pour cent ; pour l'île du Prince-Edouard, dans la proportion de 2 pour cent. Telle est la diversité du résultat de ce tarif, pour les différentes provinces, que les droits payés par Ontario ont été augmentés de \$1.16 par tête ; par Québec, 27 cents seulement ; par le Nouveau-Brunswick, \$1.40 ; par la Colombie Britannique, \$1.80 ; par l'île du Prince-Edouard, 27 cents.”

J'avais bien remarqué cette assertion au moment où elle fut faite, et si ma mémoire me fait pas défaut, je le laissai voir, car le chef de l'opposition se tourna vers l'honorable monsieur, comme pour lui dire : " le Ministre des Finances veut vous parler ;" mais je m'arrêtai. Je pensai qu'il serait mieux d'en prendre note et de la relever plus tard.

Une erreur de cette nature est très grave, et il est très important que ces comparaisons soient justes et parfaitement exactes. Je n'ai pas trouvé l'assertion dans le *Globe* ; mais j'ai regardé aux *Débats*, et j'ai constaté que, même après avoir été revisée par l'honorable monsieur, elle correspondait avec la note que j'en avais prise. J'ai donc donné communication de ces relevés afin de montrer que la somme des impôts est très différente de ce qu'a dit l'honorable monsieur.

En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, si l'argument de l'honorable monsieur vaut quelque chose, la politique nationale a bénéficié à cette province. Je ne prétends pas cela, mais vu les circonstances particulières qui se sont produites en 1877-78, les vastes importations de marchandises qui ont été faites pour remplacer celles que le feu avait détruites ont augmenté le revenu plus qu'à l'ordinaire, ont accru la population, et la différence dans l'impôt a été de \$1.40 entre cette année là et 1878-79 ; mais cette différence a été une diminution par tête au lieu d'être une augmentation.

Le secrétaire de la filature de coton de Saint Stephens m'envoya un télégramme dont je vais donner lecture. Le voici :

" ST. STEPHENS, N. B., 25 MARCH.

" *Sir Leonard Tilley.*

" L'allusion que Weldon a faite à la filature de coton de Sainte-Croix excite une grande indignation ici. L'entreprise de la fabrique de coton progresse on ne peut plus favorablement. Les souscriptions dépassent \$30,000. Les capitalistes, sans distinction de partis, promettent d'y ajouter. Le conseil municipal de Milltown vote l'émission de bons se montant à \$50,000 pour l'aider. James Murchie, le juge Stevens, les Eaton, les Boardman, Charles F. Todd, Chipman et autres principaux citoyens y prennent une part active. Le comité désire que cette nouvelle soit rendue aussi publique que l'assertion de Weldon.

" DAVID MAIN,
" Secrétaire du comité."

Je pris alors la liberté de télégraphier à trois des messieurs intéressés dans les nouvelles industries qu'il s'agissait d'établir au Nouveau-Brunswick, car ce que j'avais dit à leur égard avait été traité de vétillerie.

par les honorables députés de l'opposition. J'écrivis à M. Stephens, vice-président de la fabrique de serrures de Moncton, pour lui demander où en était cet établissement. Voici ce qu'il me répondit :

" Les machines vont être installées et les opérations commenceront vers le 20 avril.

" H. I. STEVENS,
" Vice-président, compagnie de serrures."

J'envoyai ensuite un télégramme à M. Harris, qui portait un vif intérêt à l'établissement de la raffinerie de sucre de Moncton, et qui est un ami personnel et politique de l'honorable député de Westmoreland (Sir Albert J. Smith.)

Tandis que je suis sur ce sujet, je me rappelle qu'un honorable membre de l'opposition a dit qu'on ne devrait pas s'étonner de voir établir une raffinerie de sucre à Moncton, parce qu'on savait très bien que la compagnie serait soutenue par le gouvernement : ce qui revenait à dire que le gouvernement allait aider l'entreprise, soit aux dépens du public, soit autrement. Je dois dire que ce qui gênait la compagnie était la différence dans les prix de transport des sucres bruts et raffinés par le chemin de fer Intercolonial. Dans le but de pousser les affaires aussi loin que possible entre Halifax et Montréal, l'Intercolonial avait établi un tarif de 17 c. par 100 lbs. sur les sucres bruts, c'est-à-dire moins que pour les sucres raffinés, et c'est afin de rendre le tarif plus équitable qu'une réduction fut opérée dans le prix du transport des sucres raffinés de cet établissement aux différentes parties du Canada. Nous n'avons donc pas fait d'autres concessions que celle qui est accordée aux autres raffineries ; c'était chose raisonnable, et nous n'avons donné aucun avantage spécial à cette industrie.

Voici la réponse que je reçus de M. Harris :

" 29 mars.

" Les fondations de la bâtisse sont faites ; commencerons à mettre la brique le 1er mai. J. L. Harris est allé en Angleterre pour acheter l'outillage. La raffinerie sera en opération le 1er septembre."

Quant à la compagnie de fabrication de boulons et écrous (*Nut and Bolt Company*), voici la réponse de M. Young :

" La compagnie est organisée et même constituée. La moitié des actions sont prises et les directeurs nommés. Nous nous proposons de commencer la construction de la bâtisse aussitôt que la température le permettra. Six mois de commandes d'avance.

" L. V. H. YOUNG."

Ces télégrammes indiquent quelque chose de tangible et de sûr, et auront probablement un effet marqué sur les industries de cette section du pays sous l'opération de la politique nationale.

J'en reviens maintenant au prix, pour le consommateur, des articles fabriqués en Canada. J'ai parlé de la farine et des lainages canadiens. Un honorable député s'est efforcé de démontrer que la politique nationale avait, en réalité, augmenté, au lieu de diminuer la différence des prix du blé à Toronto et à Chicago. Il est évident pour tout le monde que l'imposition d'un droit de 15c. par boisseau sur le blé ne pourrait diminuer la différence entre les prix de Toronto et ceux de Chicago ; des circonstances spéciales pourraient seules produire ce résultat.

Quels sont les faits ? Les circonstances étaient d'une nature exceptionnelle, et elles provenaient de deux causes. Depuis des mois, il s'était formé un monopole sur le marché des blés à Chicago, et les ligueurs tenaient les prix à un chiffre plus élevé qu'au Canada, plus élevé, en réalité, qu'ils n'étaient justifiables de le faire même pour le marché anglais.

Puis il y avait un autre obstacle qu'il serait excessivement difficile pour un gouvernement de faire disparaître. Il est avéré que tous les tarifs que nous pouvons établir ici seront gênés, jusqu'à un certain point, par les arrangements que font les compagnies de chemins de fer pour transporter les marchandises d'une localité à l'autre du Canada ou des Etats de l'Ouest à certains endroits de la Confédération. Le bon marché moyennant lequel le transport entre New-York et Chicago s'est effectué durant une bonne partie de l'année dernière a puissamment contribué à maintenir les prix élevés à Chicago, comparés à ceux de Toronto car il y a eu des moments où vous auriez pu transporter du blé entre Chicago et New-York à aussi bas prix que pour le transport de la même quantité de blé entre Toronto et Montréal. Il est possible, vu ces circonstances, que l'état de choses qui a existé pendant les quatre derniers mois se produise encore.

Cependant, la situation a totalement changé depuis quelque temps ; le monopole a été brisé, les prix ont baissé, et la différence est aujourd'hui trois ou quatre fois aussi grande qu'auparavant. Or, je n'ai pas vu un seul honorable député de la droite se lever et dire que l'imposition de ce droit ait fait la différence, ni un honorable député de la gauche

signaler cette grande différence et nous attribuer le mérite du changement.

Maintenant, allons un peu plus loin avec les chiffres. Je me rappelle avoir visité une intéressante fabrique établie vis-à-vis la ville de Frédérickton, Nouveau-Brunswick. La compagnie n'a pas un gros capital, il est vrai ; elle pourrait faire davantage si elle avait plus de capitaux. Elle fabrique une espèce particulière de cuirs pour la garniture des véhicules et des wagons de chemins de fer. Depuis que la fabrique est établie, cette espèce de cuirs se vend de 20 à 25 pour cent meilleur marché qu'on pourrait se la procurer à Boston.

Passons, maintenant, à une autre industrie dont les honorables députés de l'opposition ont parlé, celle des instruments aratoires. C'est une industrie importante pour notre pays, et elle donne de l'emploi à une classe nombreuse de personnes. Avec le tarif actuel, elle commande presque exclusivement le marché canadien. Relativement au Manitoba, je pense que durant le premier semestre de l'exercice courant, il n'a été perçu que \$3,000 de droits sur les faucheuses et moissonneuses importées des Etats-Unis, contre \$70,000 pendant la même période de l'exercice précédent. Cette industrie a pris tant de développement, que les fabricants contrôlent aujourd'hui presque tout le marché local. Cela, toutefois, ne les empêche pas de demander l'admission en franchise d'une espèce de fer qui n'est pas fabriquée dans le pays ; ils demandent aussi que les règlements de la douane admettent en franchise certaines espèces d'acier dont cette fabrique fait usage. La question était de savoir si cette espèce d'acier est sujette à l'impôt ou non. Le gouvernement était disposé à faire des concessions raisonnables à cet égard, et à leur en donner le bénéfice.

Mais que lui ont-ils représenté ? Un de ces messieurs m'a soumis un mémoire qui établit qu'en vertu du tarif actuel, ils auraient à payer \$6,000 de droits par année sur le fer et autres matières qu'ils importent de plus qu'ils n'avaient payé l'année précédente. Je leur demandai s'ils ne pouvaient pas élever leurs prix, et ils me répondirent que non. J'ai visité un établissement qui, d'après ce que m'a dit le propriétaire, avait fabriqué 1,800 faucheuses et moissonneuses en 1878, 2,500 l'année dernière et 4,000 cette année. Il paie au revenu, pour la matière qu'il emploie, plus qu'il ne payait sous l'ancien tarif ; les faucheuses et

moissonneuses ne coûtent pas plus cher aux cultivateurs, les fabricants réalisent un profit plus considérable sur l'augmentation des articles qu'ils produisent, et ils emploient un plus grand nombre d'ouvriers. Eh ! bien, quelques-uns de ces messieurs demandent que le tarif actuel soit élevé afin d'exclure les machines américaines du Manitoba, et, pour ma part, je n'hésiterais pas à recommander à mes collègues l'augmentation du droit, afin que le tarif prévienne les importations de l'étranger, s'il ne le fait pas déjà, et leur donne tout le marché local, puisqu'ils produisent des articles à des prix aussi modérés.

Passons maintenant à l'industrie des clous. On dit, dans ma province et dans celle de Québec, que l'augmentation du droit de 5 à 17½ pour cent qui frappe le fer obligerait les fabricants à hausser leurs prix ; mais je constate que dans ces provinces les clous sont à meilleur marché qu'à Boston.

M. MACKENZIE—Qu'est ce que Boston a à faire avec cela ?

SIR LEONARD TILLEY—C'est là que la compétition est plus vive. Il s'y fabrique une quantité considérable de clous ; l'acheteur paie très peu en sus des anciens prix ; nous avons un droit sur la matière première, et ils font des profits par l'augmentation des manufactures. Voilà un fait qui montre que nos industries ont réellement bénéficié sans que le trésor ait souffert, puisque nous avons en retour une augmentation considérable sur la matière première et le droit sur les marchandises achetées par les ouvriers comme compensation pour ce que nous perdons sur les articles qui étaient antérieurement importés. L'honorable député de Westmoreland (Sir Albert J. Smith) m'a posé la question suivante, relativement au droit sur la farine : "L'auteur de cette lettre est-il en faveur du droit ?" J'ai répondu que oui, et à la manière dont il avait posé la question, j'ai conclu que l'honorable monsieur attachait moins d'importance à ce témoignage pour cette raison. Sur ce point, je donnerai le témoignage d'un homme qui est l'adversaire acharné de la politique nationale. Il demeure dans la province du Nouveau-Brunswick, et il y publie un journal qui est le principal organe des honorables messieurs de la gauche. Je ferai une citation de ce journal relativement à la fabrication des meubles, sur lesquels, disent-ils, les droits ont été doublés. Je vais vous lire un article qui dénote une

grande inconsistance, après cette déclaration que le fabricant peut vendre les mêmes articles à meilleur marché qu'aux Etats Unis. En faisant la dernière élection de Saint Jean, je reçus un message de l'un des messieurs dont il est question dans cet article. C'était un gros marchand à commission, et importateur de meubles américains. Il avait été toute sa vie un de mes partisans. La teneur du message était celle-ci : "M. un tel vous a toujours appuyé depuis votre entrée dans la vie publique. Il est très désireux de pouvoir continuer à le faire, mais il exige de vous une promesse." Je demandai quelle était la promesse. Il me répondit : "Celle de ne pas augmenter les droits sur les meubles américains, sur lesquels il fait commerce ; sans cela, il ne peut vous appuyer plus longtemps." Je lui dis que je regretterais de perdre son appui, parce qu'il m'était resté fidèle dans la bonne et la mauvaise fortune, mais que je ne pouvais faire cette promesse.

Pendant qu'il gourmandait la Chambre l'autre soir, l'honorable député de Lambton (M. Mackenzie) me donna un avis en passant, et dit que j'avais fait à Saint-Jean des avancés qui n'étaient pas conformes à la politique que nous avions soumise à cette Chambre. J'avais dit distinctement que la politique que je prônais consistait dans un remaniement du tarif de façon à protéger précisément les industries comme celle-ci, et cela étant compris dans la politique nationale, je refusai de faire aucune promesse de ce genre, parce que je croyais que c'était une des industries qui requéraient et recevraient la protection de la part du parlement. Plus que cela : si toutefois je me suis trompé dans mes calculs ou mes avancés, en disant que nous avions en vue un remaniement du tarif et non une augmentation de taxes, c'était parce que je croyais à l'exactitude des estimations du dernier ministre des finances, qui se trouvèrent être, pour les douanes et l'accise, de \$2,500,000 de plus que les revenus n'auraient été sans le changement de tarif. Donc, si les recettes avaient été de \$13,750,000 pour les uns et de \$5,250,000 pour l'autre, formant \$19,000,000 en tout, ce montant eût suffi au gouvernement actuel, sans qu'il fût nécessaire de recourir à de nouvelles taxes. Mais, lorsque nous nous sommes trouvés en présence de ce déficit, il devint nécessaire non-seulement de remanier le tarif pour les fins que nous avons indiquées et que nous voulions atteindre, mais aussi pour avoir une augmentation de revenu de façon que les dépenses ne l'excédassent pas.

Je vais lire un extrait de l'article en question, du *Telegraph* de Saint-Jean. M. Elder, éditeur de ce journal, est un homme d'une grande énergie et de grandes capacités, et un ardent avocat du libre-échange en même temps qu'un adversaire de la politique nationale. Voici ce qu'il dit :

“ÉTABLISSEMENT DE MM. STEWART ET WHITE.—Messieurs Stewart et White, qui ont acquis une si grande réputation antérieurement à la politique nationale par leurs importations de meubles de luxe de l'étranger, possèdent présentement, dans leurs riches salles de Charlotte street, l'assortiment le plus beau, probablement, de meubles de salon et de chambre à coucher qui se soit vu à Saint-Jean. Une grande partie a été fabriquée par leurs propres ouvriers, et le reste presque tout manufacturée au pays. L'assortiment comprend de magnifiques meubles des genres les plus célèbres, recouvert en soie ou en peluche des plus riches, et d'autres mobiliers de toutes sortes non moins beaux et luxueux.

“La politique nationale a forcé MM. Stewart et White à abandonner l'importation des meubles, en doublant le droit. Ils virent que, s'ils voulaient continuer à exploiter cette branche d'industrie, il leur fallait le faire comme manufacturiers. Leur expérience comme tels dans cette ligne a prouvé que l'énorme droit de 35 par cent était tout à fait inutile, et que le manufacturier canadien pouvait, sans cela, faire la compétition, à parties égales, avec les meilleurs fabricants de New-York.”

Quelle contradiction ! Ils ne pouvaient faire cette compétition auparavant, mais, sous le tarif actuel, ils ont cessé d'importer et se sont mis à fabriquer eux-mêmes. Il résume comme suit :

“Un de leurs ouvriers est à faire en ce moment un mobilier de chambre à coucher qui sera exhibé à l'exposition, mais qui sera terminé bien avant et qui défilera la comparaison avec les mobiliers de \$1,000 fabriqués par les plus célèbres manufacturiers de Boston, tout en ayant coûté la moitié moins. Les personnes qui désirent se procurer un mobilier élégant et beau n'ont pas besoin d'aller à l'étranger pour cela, puisqu'elles peuvent acheter à aussi bon marché à Saint-Jean qu'à New-York et épargner en outre 25 par cent de droit.”

Cette déclaration vient d'une autorité, et d'un libre-échangiste inébranlable. C'est un témoignage dont nos amis de la gauche ne sauraient contester la force.

M. GUTHRIE—Est ce qu'il ne s'agit pas d'une annonce, d'une notice d'affaires publiée moyennant considération ?

SIR LEONARD TITLEY—Non, ce n'est pas une annonce. Je vais vous dire ce que j'ai remarqué. Vous pouvez lire les journaux grits relativement à ce qui se passe à Toronto, Hamilton, Montréal ou ailleurs, et à la grande impulsion donnée aux industries du pays, et vous y découvrirez des articles de fond contredisant les rapports provenant de

source locale, et contenant des assertions directement opposées à ces rapports. Mon honorable ami dit maintenant, au sujet de l'article que j'ai lu, que le rédacteur était payé pour l'écrire. Je ne crois pas que mon honorable ami, le rédacteur de ce journal, remercie mon honorable ami de l'opposition d'avoir émis la supposition qu'il a été payé pour faire cette assertion.

M. MACKENZIE—Un éditeur n'est pas vendu parce qu'il accepte de l'argent pour des annonces.

SIR LEONARD TILLEY—Voici une déclaration distincte, et véridique sans nul doute, que l'on peut acheter des meubles de cette description dans la cité de Saint-Jean aujourd'hui, à aussi bon marché qu'à New-York ou Boston, ce qui permet de faire une épargne de 35 par cent, ou 17½ pour cent sur l'ancien tarif.

M. ANGLIN—Ce n'est pas vrai.

SIR LEONARD TILLEY—Eh ! bien, j'oserai dire qu'il est facile de trouver des meubles à ces conditions ; il peut y avoir quelques qualités particulières qui fassent exception, mais il est incontestable qu'il y en a beaucoup parmi les meubles de qualité ordinaire.

Je pourrais traiter ce sujet plus longuement et parler du résultat de mes visites à Londres, à Brantford, à Berlin, etc.

J'ai été grandement surpris de trouver à Berlin une industrie très importante, celle de la confection des boutons, donnant de l'ouvrage à 250 personnes. Le gérant de l'une de ces manufactures me dit que ce nombre serait augmenté de cinquante ou soixante-dix l'année prochaine. Dans cette ville seule, il y a trois établissements pour la fabrication des boutons.

UNE VOIX—Depuis quand sont-ils ouverts ?

SIR LEONARD TILLEY—Ils peuvent dater de plusieurs années, mais ils périllicitaient depuis assez longtemps. Ils ont pris un nouvel essor sous l'effet du tarif. Le nombre des personnes qui y sont employées a augmenté ; il a même doublé dans un grand nombre de cas. L'honorable monsieur a soutenu que la politique nationale n'était pour rien dans ce regain de prospérité, parce que ces manufactures ont été éta-

blies en 1872 ou 1873. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour rapporter ce que j'ai moi-même constaté à Hamilton, l'un des centres manufacturiers les plus considérables et les plus importants de la Confédération; à Sainte-Catherines, où il y a deux grands moulins à farine, moulant chacun environ 400 quarts de farine par jour. Les propriétaires de ces moulins sont nos adversaires en politique, et l'un d'eux m'a dit que leurs affaires étaient plus prospères présentement qu'elles ne l'avaient été pendant les quatre dernières années. Je les accompagnai pour voir la force de leurs moulins et l'étendue de leurs opérations, et j'ai constaté qu'il étaient dans un état très prospère.

A Dundas, nous trouvâmes des fabriques de coton dans une condition extrêmement florissante; la manufacture d'outils était aussi en excellent état. Le moulin à moudre l'avoine était en opération; on y exécutait de fortes commandes pour le marché intérieur et pour l'exportation. Quoique je n'aie pas visité le marché de Saint-Jean, comme me l'a suggéré le député de Queens, je me suis trouvé en rapports avec des agriculteurs dans diverses parties de la Confédération, et je puis dire que, malgré tout ce qu'on a dit pour faire naître le mécontentement chez les cultivateurs et leur faire croire que leur thé est taxé plus qu'autrefois; que leur sucre coûte plus qu'autrefois sous le nouveau tarif; que tous les articles qu'ils achètent, tels que les cotonnades et les lainages, coûtent plus, et qu'ils ne réalisent eux-mêmes aucun profit quelconque, permettez-moi de dire qu'ils paraissent contents.

J'ai rencontré à Toronto un monsieur engagé dans le commerce de grains. C'était un adversaire politique. Il reconnut que la demande pour l'avoine du Canada augmentait dans une certaine partie de la Confédération qui auparavant s'approvisionnait aux Etats-Unis. Maintenant, me dit-il, nous fournissons de l'avoine du Canada, et celle-là seulement. Il dit aussi, en parlant du cultivateur: quels qu'aient été les autres effets de la politique nationale, elle a bénéficié au cultivateur. J'ai été un peu surpris d'entendre dire que, parce que notre dernière récolte avait été magnifique, et parce que les cultivateurs commerçaient à s'occuper de l'engrais des bestiaux pour le marché anglais, causant une augmentation de l'exportation, il s'en suivait que le marché national ne s'était pas agrandi pour le cultivateur.

Nous savons que d'aucune manière le cultivateur ne peut bénéficier autant que par l'agrandissement du marché national, et celui-ci doit nécessairement s'améliorer pour les produits de la ferme par le développement des industries manufacturières du pays.

L'honorable monsieur (M. Sproule) a fait un discours par lequel il a attiré spécialement l'attention sur les produits agricoles. Ses arguments sont restés sans réponse. Il nous a fait voir l'augmentation progressive qui a eu lieu dans le prix des produits agricoles, les grands avantages que les cultivateurs du pays ont retirés du tarif, et le développement du marché aux provisions. Mon honorable ami, le chef de l'opposition, ou quelque autre honorable député, a alors cité mon discours, et critiqué mon allusion au fait que nos exportations vont probablement égaler nos importations. Il a cité aussi un de mes discours de 1873, où je faisais voir que nos importations excédaient de beaucoup nos exportations. J'ai lu un état par lequel je voulais montrer que nous pourrions, par le fret que nous apportent nos navires ou que nous recevons d'autre manière, combler en grande partie la différence entre les exportations et les importations, et prévenir une nouvelle crise. Je me rappelle que l'honorable monsieur, jeudi dernier, a commenté cet état, et a dit qu'il était absurde de vouloir comparer les importations du Canada à celles des Etats-Unis. L'honorable monsieur dit en même temps que diminution des importations signifiait pauvreté.

M. MACKENZIE— Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que cela pouvait signifier un état de pauvreté, ainsi qu'il arrive fréquemment.

SM LEONARD TILLEY— Je suis heureux que l'honorable monsieur reconnaisse s'être servi de l'expression. Une forte diminution dans la consommation indiquerait la pauvreté d'un pays, mais non une forte diminution dans les importations.

Voyons ce qui se passe aux Etats-Unis. Les importations y ont été diminuant d'année en année, jusqu'à ce que l'exportation en fût arrivée, pendant les trois dernières années, à excéder l'importation de \$250,000,000 par an. Et le pays ne s'est pas appauvri du tout. Le peuple consommait autant que jamais, mais il consommait le produit de ses propres manufactures. S'il ne consommait pas comme d'ordinaire, ce serait un indice de pauvreté.

Lorsque les honorables messieurs de la gauche prédisent le résultat destructif de la politique nationale, ils désignent l'état de prospérité vers lequel nous marchons. Ils désignent le pays qui a depuis si longtemps adopté cette politique dans son intérêt—politique qui ruine notre peuple—et qui rend présentement le pays voisin plus prospère qu'il n'avait été depuis nombre d'années.

Je demanderais aux honorables messieurs, puisqu'ils font allusion à ce sujet, quelle serait la position du pays si nous n'avions pas adopté la politique actuelle qui nous a permis de donner de l'emploi à nos classes ouvrières ? Nos ouvriers auraient été forcés d'émigrer pour chercher de l'ouvrage. On a dit que 23,000 personnes étaient passées aux Etats-Unis par Sarnia ; tout le monde sait qu'un grand nombre de ces gens étaient des Américains. Mais en admettant, pour le besoin de la discussion, ce qu'a dit mon honorable ami de la gauche, nous aurions eu une émigration beaucoup plus forte encore que celle qui a eu lieu, n'eût été l'adoption de cette politique.

UNE VOIX—Ecoutez ! écoutez !

SIR LEONARD TILLEY—L'honorable monsieur interrompt. Mon honorable ami de la gauche a dit que j'avais fait un discours injurieux. Je ne sache pas que le discours que j'ai fait le 9 mars ou celui que j'ai prononcé ce soir contiennent aucune remarque injurieuse. J'aurais pu blesser le sentiments des honorables messieurs de la gauche si j'avais parlé de la conduite injurieuse de certaines gens, qui ont décrié le pays en le dépréciant et en nuisant à son crédit, mais je dirai ceci : que, dans les circonstances présentes, sans en donner crédit à la politique nationale, il eût été à souhaiter que les honorables messieurs eussent pris l'attitude adoptée il y a trois ou quatre mois par quelques-uns de leur journaux, et admis que le pays est plus prospère qu'il n'était, tout en disant que ce n'est pas l'effet de la politique nationale.

Tout homme sincère devra admettre que l'état du pays est plus prospère et plus encourageant ; il me semble qu'il eût été plus patriotique et plus conforme à l'intérêt public d'admettre ce fait.

Un grand nombre parmi les membres de cette Chambre se mirent en communication avec moi, pendant la dernière session, avant que nous eussions soumis les résolutions relatives au tarif, et ils se rappelle-

ont probablement que, dans le cours de la conversation que j'eus avec eux, je dis que la session suivante du parlement serait surtout celle où la politique actuelle subirait son procès.

Nous avions en cinq ans de dépression commerciale. Tout avait dépéri pendant cinq ans. Vous ne pouvez pas arrêter subitement une locomotive qui descend une pente depuis quatre ou cinq milles—vous avez beau serrer les freins, il faut quelque temps pour produire l'arrêt ; ainsi dans ce cas. Un grand nombre de manufactures sont restées fermées. On ne pouvait s'attendre à ce que la politique produisit tous ses effets dans huit ou neuf mois, et je priai mes amis de ne pas trop compter sur des résultats immédiats.

Mon attente a été bien dépassée. Elle l'aurait été, dans le cas même où nous n'aurions pu soumettre la moitié des faits que nous avons présentés en proposant les amendements au tarif, et notre confiance, au lieu d'être diminuée, est plus forte aujourd'hui que lorsque j'ai soumis cette proposition le 10 mars ; car il n'y a pas un des arguments des honorables messieurs de la gauche qui n'ait été fermement combattu, et pas un seul de leurs avancés qui n'ait été complètement détruit.

Il y a deux ou trois choses auxquelles j'ai fait allusion dans mon discours—deux surtout—l'une relative à l'emprunt. L'ex-ministre des finances a dit que l'emprunt était assez bon ; que celui qui fit lui-même en 1876 était presque aussi bon. Il a entrepris de le déprécier, tout en admettant qu'il était bon. Mais l'honorable monsieur, dans son exposé—et il l'a fait intentionnellement, afin de me mettre, s'il était possible, dans une fausse position devant le peuple—a dit que lorsque je visitai l'Angleterre pour y négocier un emprunt, sir A. T. Galt était là en même temps que moi. Je suis en mesure de dire que, lorsque je visitai l'Angleterre pour négocier le dernier emprunt, sir A. T. Galt était de ce côté-ci de l'Atlantique. On a dit que, quand j'ai visité Washington pour y négocier quelque affaire, sir A. T. Galt était là aussi. Mais je comprends que c'est un honneur pour moi de voir supposer que toutes les affaires que j'ai transigées et toutes les propositions que j'ai soumises ont été si bien conduites et de nature telle qu'on les a attribuées à un homme d'état aussi capable que sir A. T. Galt.

Je ne dirai rien de plus sur ce sujet pour le moment ; mais il y a une autre question à laquelle je réfère avec beaucoup de satisfaction.

On a dit, lorsque la politique a été proposée, qu'elle serait moins favorable à la Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, et que, par conséquent, ce n'était pas une sage politique. Il y a de cela douze mois, et quel changement prodigieux s'est opéré dans cet intervalle, pendant lequel ces messieurs s'imaginaient que le tarif opérerait contre l'Angleterre et en faveur des Etats-Unis! A présent que le résultat s'est trouvé être favorable à l'Angleterre et défavorable aux Etats-Unis, leur ton a changé. J'ai établi le fait, qui n'a pas été contredit, que les droits sur l'ensemble des objets importés de la Grande-Bretagne ne s'étaient accrus que d'un pour cent, tandis qu'ils s'étaient accrus de trois par cent sur ceux importés des Etats-Unis.

Avant de terminer mes remarques, je dirai un mot de la prétendue hostilité contre la politique nationale qu'on a voulu faire voir chez le public. On a dit que nous avions une preuve de l'existence de cette hostilité dans le résultat des élections qui ont eu lieu. Y a-t-il eu dans une seule élection pour cette Chambre quelque signe d'un changement dans l'opinion, sur ce point, depuis le 17 septembre 1878? On a dit et redit que les élections d'Ontario prouvaient que la politique nationale avait perdu son prestige aux yeux du peuple de cette province.

QUELQUES VOIX—Et c'était vrai.

SIR LEONARD TILLEY—Eh! bien, monsieur l'Orateur, je ne suis pas un résident d'Ontario. J'ai eu l'occasion de visiter cette province.

UNE VOIX—Ce fut une agréable visite.

SIR LEONARD TILLEY—Oui, ce fut une visite agréable. Mais il était impossible à quiconque visitait Ontario, avant ces élections, d'en venir à une autre conclusion que la politique nationale était de toutes les politiques la plus populaire. Quels sont les faits? A venir jusqu'à deux jours avant les élections, l'organe en chef du parti, les partisans de l'administration Mowat, les chefs même du parti protestaient contre l'idée qu'on leur attribuait de faire la lutte sur le terrain de la politique nationale.

M. MACKENZIE—Pourquoi l'avez-vous fait, alors?

SIR LEONARD TILLEY—Pourquoi nous l'avons fait ? Parce que nos amis virent que ceux de M. Mowat aurait la majorité s'ils n'étaient pas divisés par la politique nationale. Les amis de M. Mowat disaient : “ Nous avons été défaits dans Ontario, aux élections fédérales. Abandonnons ce terrain entièrement, et restons dans les anciennes limites des partis ; c'est ainsi que nous réussirons ; sinon, nous serons battus.”

M. MACKENZIE—Et que faites-vous ?

SIR LEONARD TILLEY—Les libéraux-conservateurs savaient que la politique nationale était populaire, et, comme ils se trouvaient dans l'opposition, il était naturel qu'il essayassent, pour cette raison, d'en faire leur programme et de fournir à nos amis un moyen de succès.

M. MACKENZIE—Autant qu'il était en votre pouvoir d'en faire votre programme, vous l'avez fait

SIR LEONARD TILLEY—Mais les libéraux n'en voulaient pas ; et c'est pourquoi les élections d'Ontario ne constituent aucunement la preuve de l'impopularité de la politique nationale. Voyons un peu ce qui en est. On a donné un autre fait comme preuve de la popularité de la politique nationale dans le pays. Le peuple, en Angleterre, s'est prononcé contre la politique étrangère du gouvernement Beaconsfield, et l'on représente ce fait comme une preuve de l'impopularité du tarif parce que, ainsi que l'a dit l'honorable député de Durham-Ouest, c'est le signe de temps meilleurs qui approchent. Comment ? Parce que le parti libéral, en Angleterre, a réussi à obtenir une majorité contre la politique étrangère de lord Beaconsfield. C'est un signe de temps meilleurs. On a dit que l'opposition se réjouissait beaucoup. “ Et pourquoi,” fut-il demandé. “ Parce qu'il paraît que des arrangements ont eu lieu entre le chef actuel de notre gouvernement et lord Beaconsfield au sujet de l'établissement et du développement du Nord-Ouest ; et les membres de l'opposition disent que tout cela est fini maintenant.” A présent, M. l'Orateur, on serait porté à croire qu'un changement qui devrait nous priver de la prétendue assistance que nous attendions dût être un sujet de regret et non de réjouissance.

L'aurore de temps meilleurs ! Je pense, M. l'Orateur, que nous som-

mes à la veille de véritables temps meilleurs. Je crois que la politique inaugurée par le gouvernement actuel a été l'aurore de temps meilleurs, par l'encouragement donné aux industries du pays, en réservant le marché national pour les produits de nos fermes, en donnant de l'ouvrage à chacun, et en préparant les vastes territoires du Nord-Ouest pour les millions d'habitants qui le peupleront dans l'avenir. Voilà les temps meilleurs. Et je n'hésite pas à dire, M. l'Orateur, que, lorsque le parlement se réunira à la prochaine session, nous serons en plein dans ces temps meilleurs ; le succès de notre politique sera assuré, et la prospérité du pays sera si manifeste, que les plus chauds adversaires de cette politique seront forcés d'admettre son excellence et de reconnaître son utilité. Oui, M. l'Orateur, des temps meilleurs approchent, et c'est en ayant foi dans leur venue que je soumets les résolutions que j'ai déjà mises entre vos mains.

